



Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

Représentée par son directeur général, **Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ**

Et

Le Pays Vesoul-Val de Saône,

Représenté par sa présidente, **Madame Carmen FRIQUET**

Et d'autre part,

L'Etat,

Représenté par le préfet de la Haute-Saône, **Monsieur Michel VILBOIS**

La Région Bourgogne-Franche-Comté,

Représenté par sa présidente, **Madame Marie-Guite DUFAY**

Le Département de la Haute-Saône,

Représenté par son président, **Monsieur Yves KRATTINGER**

La communauté d'agglomération de Vesoul,

Représentée par son président, **Monsieur Alain CHRETIEN**

La CPAM de Haute-Saône,

Représentée par son directeur, **Monsieur Nicolas WEICK**

La communauté professionnelle territoriale de santé du bassin vésulien,

Représentée par son président, **Docteur Dominique ROSSI**

La Mutualité sociale agricole Franche-Comté,

Représentée par son président, **Monsieur Sylvain CHARLES**

Sommaire

Introduction	3
Les contrats locaux de santé	3
L’articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat	4
Le diagnostic territorial	11
Le contrat local de santé	17
Article 1 : Les parties prenantes au contrat	18
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat	19
Article 3 : Les modalités de gouvernance	20
Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat	21
Article 5 : Les projets connexes et dynamiques en lien avec le CLS	25
Article 6 : Les engagements réciproques des signataires	29
Article 7 : La durée et la révision du contrat	30
Article 8 : Le suivi et l’évaluation	30
Article 9 : La communication et propriété intellectuelle	30
Article 10 : La résiliation et le recours	31
Signatures	32
Annexes	34
Annexe 1 : Le diagnostic territorial	34
Annexe 2 : Les synthèses des ateliers de concertations - élaboration du CLS	48
Annexe 3 : Les fiches actions du CLS 2023-2027	51
Annexe 4 : Le glossaire	98

INTRODUCTION

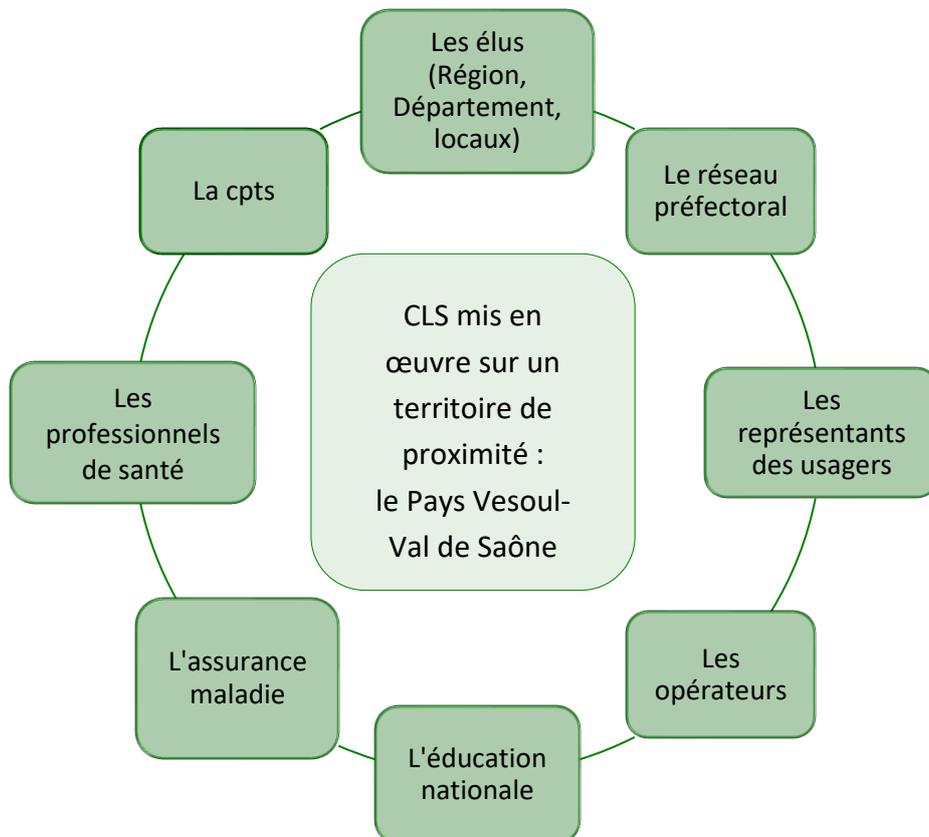
Les contrats locaux de santé

Les contrats locaux de santé (CLS) font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : *"La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social"*.

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le CLS à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'ARS peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Région, Département, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

La dynamique partenariale du CLS



Le CLS est publié sur le site internet de l'ARS afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'utilisateurs agréés de prendre connaissance des actions du contrat.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires

La politique de l'ARS en matière de santé : le projet régional de santé (PRS 2018/2028)

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement...), la stratégie régionale définie dans le PRS 2 vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès au système de santé et le parcours de soin de chaque personne.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS 2018/2028, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Le précédent conseil territorial en santé (CTS) de Haute-Saône a défini en 2018, les huit priorités suivantes :

- la prévention, en particulier sur les thématiques suivantes : cancers, tabac, alcool, produits illicites, nutrition, suicide et les accidents de la vie courante et de la route en raison d'un contexte très défavorable en Haute-Saône
- l'attractivité territoriale pour les professionnels de santé
- le parcours personnes âgées
- le parcours handicap : une réponse accompagnée pour tous
- le parcours addictions
- le parcours précarité-vulnérabilité
- le développement de la e-santé
- la santé mentale

Ces priorités ont vocation à être revues dans le cadre de la révision du projet régional de santé pour la période 2023/2028 (en cours), en concertation avec le conseil territorial de santé de Haute-Saône.

La politique du Pays Vesoul-Val de Saône en matière de santé

Le Pays Vesoul-Val de Saône (PVVS) a développé, depuis 2011, une mission particulière autour de la santé en s'engageant dans une démarche active sur son territoire visant à prendre en compte les problématiques liées à la démographie médicale. Pour maintenir la qualité de vie en milieu rural et préserver un accès aux soins pour tous, le Pays :

- soutient la recherche de professionnels de santé
- fournit une aide personnalisée à l'installation
- accompagne les projets de maison de santé pluridisciplinaires

C'est dans ce cadre que le Pays s'est également engagé avec l'ARS, depuis 2011, dans la mise en place de contrats locaux de santé.

Cet outil de proximité qui vise à diminuer les inégalités territoriales et sociales de santé, en s'appuyant sur les besoins locaux du territoire, a notamment permis :

- d'améliorer la coordination des actions de santé,
- d'expérimenter des actions innovantes,
- d'aborder de nouveaux domaines (santé environnementale),
- mais aussi et surtout de nouer des partenariats et des liens forts avec et entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels.

En 2015, le Pays signait son 2^{ème} CLS qui s'est achevé fin 2019. L'ARS et le Pays ont décidé de porter leur 3^{ème} CLS pour une durée de cinq ans.

La politique de la communauté d'agglomération de Vesoul

La santé constitue sans doute l'un des domaines de l'action publique dans lequel la définition d'une politique est l'exercice le plus difficile.

Pour autant l'Agglomération de Vesoul a estimé nécessaire au regard des enjeux de se fixer des objectifs afin de répondre aux problématiques d'accès aux soins, d'anticiper les difficultés de démographie médicale pour offrir à chacun de ses concitoyens les moyens de se soigner, de rester en bonne santé le plus longtemps possible. Au-delà de la démographie médicale qui constitue un enjeu majeur, la prévention en santé est intégrée à ses priorités.

Au regard de ce postulat :

- des aides financières aux étudiants en médecine, kinésithérapie, orthophonie et chirurgie dentaires sont allouées
- des aides financières sont allouées aux médecins généralistes et spécialistes qui s'installent
- un accompagnement des professionnels permet de soutenir leur installation grâce à une veille active de locaux disponibles, à la création de locaux neufs (maison médicale et maison de santé en cours), et en facilitant l'accès sur le territoire au regard de la vie personnelle
- un évènement annuel : un forum Prévention en santé favorisant le partenariat local
- des actions de prévention dans le cadre de l'accueil périscolaire, du centre Villon, des crèches...
- les aides à l'immobilier d'entreprise dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire
- un partenariat fort avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Bassin Vésulien, dans une logique de renforcement des coopérations territoriales, de cohérence, de lisibilité et visibilité pour les professionnels de santé, leurs partenaires, et nos concitoyens

Les problématiques liées à l'accès aux spécialités médicales constituent historiquement une fragilité dans notre département. Cette fragilité se renforce avec les cessations d'activité. Une réflexion est engagée sur la nécessité de créer une maison des spécialistes, sur la nécessité de porter un projet de maison des stagiaires, sur la tenue d'un forum annuel sur l'attractivité des métiers de la santé et de l'aide à la personne.

La politique des services de l'Etat

Au-delà de la politique de santé pilotée par l'ARS, les services de l'Etat dans le département sont en charge de mettre en œuvre localement les orientations de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), pour lesquelles elle mobilise des crédits via un appel à projets. Plus largement, l'engagement de l'Etat dans le CLS apparaît comme d'autant plus pertinent et fondamental qu'il agit, avec ses services déconcentrés, dans de nombreux domaines de compétences en lien avec des publics fragiles (contribution au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées), la lutte contre la pauvreté, la jeunesse, la vie associative, le sport, la lutte contre les violences faites aux femmes, la politique de ville ou encore la gestion du fonds interministériel de prévention de la délinquance et aussi parce qu'il anime des politiques transversales utilement mobilisables en faveur des actions portées par le CLS, telles que l'agenda rural ou le déploiement des établissements France services.

La politique du Département

Dans un contexte sociétal et environnemental où l'alimentation répond à de nouveaux enjeux, le Département de la Haute-Saône encourage l'approvisionnement local, notamment en restauration collective grâce à la plateforme « Agrilocal70 ». Il soutient également ses filières locales par le développement et la promotion du site « J'veux du local - le Goût de la Haute-Saône » qui vise à mettre en relation les consommateurs avec les producteurs de notre territoire.

De plus et afin de conforter une alimentation durable, le Département s'est engagé dans une stratégie alimentaire articulée autour de son Projet Alimentaire Territorial, labellisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette démarche qui a débuté en avril 2022 et menée en étroite collaboration avec le monde agricole est essentielle pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Concernant le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, la démarche mise en œuvre se poursuit dans l'objectif conjoint de limiter les déchets et générer des économies pour développer une alimentation saine en restauration collective au sein des collèges.

Ce programme sera renforcé par la coordination des actions des établissements sur les sujets nutrition/santé.

Le Département de la Haute-Saône poursuit ses actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Pour répondre aux besoins liés à l'accroissement du nombre d'entretiens prénataux et de visites à domicile postnatales ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bilans en école maternelle et de visites à domicile relatives à la périnatalité, une équipe pluridisciplinaire composée de sages-femmes, puéricultrices, infirmières, médecins et orthoptiste, intervient dans chacun des dix centres médicaux sociaux répartis sur le département pour notamment accompagner les familles et réaliser les consultations des enfants jusqu'à 6 ans.

L'action départementale s'élargit avec la reprise des missions de planning familial, le développement d'actions de prévention et d'éducation à la vie sexuelle et affective dans les collèges.

S'agissant des actions sanitaires, le dépistage organisé des cancers du sein, du colon et du col de l'utérus se poursuit par le biais d'une convention de délégation avec le centre régional de coordination de dépistage des cancers (CRCDC) de Bourgogne Franche-Comté.

En termes de vaccinations, les médecins et désormais les infirmières du centre d'examen de santé poursuivent la vaccination directe des usagers bénéficiant d'un bilan de santé par le biais d'une convention de délégation. L'activité du centre de lutte antituberculeux (CLAT) se maintient avec les vaccinations par le BCG et les enquêtes autour d'un cas de tuberculose déclaré.

La politique de la Région en matière de santé

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- elle s'est engagée avec l'ARS dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, de la convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté ».

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des CLS et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

La politique de la MSA

Le contrat local de santé (CLS) est issu de la loi HPST de 2009. L'article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique offre la possibilité aux ARS de conclure des CLS avec les collectivités territoriales portant notamment sur la prévention / promotion de la santé, la politique de soins et l'accompagnement médico-social.

Les contrats locaux de santé peuvent associer d'autres acteurs de la santé, (MSA, CPAM, CAF, conseils départementaux, Education Nationale, associations, mutuelles etc.) créant une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés à partir d'un diagnostic local partagé.

Les CLS ont pour objectifs de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux en proposant un programme d'actions basé sur les besoins locaux afin notamment de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Participer aux CLS contribue ainsi à répondre aux besoins de la population en matière de santé mais aussi, aux objectifs impulsés par les pouvoirs publics, inscrits dans le PRS, et à participer au renforcement de la coordination entre les acteurs de la santé, des financeurs et des politiques impactant la santé.

Or, la MSA gère la protection sociale des actifs et retraités du régime agricole, ainsi que celle de leur famille. A ce titre elle gère leurs prestations d'assurance maladie, assurance retraite, et prestations familiales. Dans le prolongement de cette mission elle met en œuvre une politique d'action sociale et une politique de prévention et promotion de la santé.

Elle contribue à l'organisation de la santé en milieu rural, en développant des actions ciblées et adaptées aux besoins spécifiques des territoires et peut faciliter la mise en synergie entre les différents dispositifs d'un territoire (ESP, MSP, CPTS, CLS).

Convaincu de l'intérêt de cet outil, la MSA renforce son positionnement institutionnel et approfondit son accompagnement dans les territoires ruraux, en s'engageant notamment de manière volontariste dans les CLS.

Cette volonté est réaffirmée notamment dans le Livre Blanc MSA remis aux tutelles en 2020. Les ambitions fortes de la MSA sont également incarnées par le projet MSA 2025 et dans la stratégie santé MSA 2021-2025.

Dans cette optique, la CMSA FC peut mettre en avant de nombreux arguments permettant de :

- Répondre aux enjeux institutionnels et de renforcer sa présence aux côtés des acteurs institutionnels en santé du territoire :
 - o Conforter la légitimité institutionnelle de la MSA aux côtés des ARS et des collectivités,
 - o Valoriser la notion de guichet unique MSA,
 - o Promouvoir et donner de la visibilité aux actions et services de la MSA sur les territoires,
 - o Disposer d'un levier pour le développement d'actions MSA sur le territoire concerné.
- Avoir une approche territoriale coordonnée
 - o Travailler ensemble, en transversalité inter-directions/interservices au niveau de la MSA FC et impliquer les élus MSA,
 - o Optimiser les moyens, les compétences et les actions MSA sur un territoire donné et au service du territoire,
 - o Proposer et mettre en place des actions transverses et adaptées aux besoins spécifiques du territoire,
 - o Créer du lien avec les acteurs et les partenaires du territoire – articuler les offres du territoire,
 - o Contribuer plus globalement aux projets des collectivités territoriales,
 - o Actualiser l'offre de services MSA.
- De valoriser l'expertise de la MSA et développer ses actions au plus près de ses assurés
 - o Apporter l'expertise et la connaissance des spécificités du monde rural,

- o Faire entendre la voix des assurés MSA (représentation des usagers notamment au travers des élus),
- o Renforcer la présence de la MSA au cœur des territoires, au plus près de ses assurés,
- o Prendre en compte les conditions de vie des assurés et améliorer le service à l'adhérent,
- o Répondre à des besoins identifiés en lien avec les spécificités territoriales dans lesquelles évoluent les assurés MSA,
- o Permettre aux assurés de bénéficier de services adaptés à leurs besoins et à une offre diversifiée,
- o Contribuer à améliorer le parcours de soins des assurés,
- o Contribuer à assurer une meilleure coordination du parcours santé,
- o Permettre aux assurés d'avoir une plus grande connaissance des offres du territoire.

Par conséquent, depuis toujours, la MSA FC a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA FC dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

Le Contrat Local de Santé constitue, pour la MSA FC, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

La politique de la CPAM

- Les CLS et la CPAM de Haute-Saône

La CPAM de Haute-Saône s'est associée depuis plusieurs années aux Pays du département pour travailler sur les contrats locaux de santé.

Pour les prochains contrats, la CPAM de Haute-Saône renouvelle son engagement. Et pour cela, les thématiques prioritaires concernent aussi bien l'accès aux droits et aux soins, que la promotion et la prévention de la santé, mais aussi l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé.

- Accès aux droits et aux soins

La CPAM s'engage dans une démarche partenariale pour faciliter l'accès aux droits des publics les plus vulnérables : formation des équipes (France Services et CPTS par exemple), liens prioritaires entre la mission accompagnement santé (MISAS) et les associations (convention avec le Secours Populaire Français antenne de Vesoul).

- Prévention et promotion de la santé

La CPAM de Haute-Saône est particulièrement impliquée dans le champ de la prévention. Sur le terrain, l'équipe réalise la promotion des dispositifs tels que :

- le programme « Sophia » destiné aux personnes atteintes de maladie chronique (diabète et asthme)
- le programme M'tes dents : la thématique bucco-dentaire est également un sujet primordial sur le terrain, avec des actions de prévention en écoles primaires (classes de CP), en périscolaires mais également auprès du public 16-25 ans
- les campagnes de vaccination à tous les âges de la vie
- les campagnes des dépistages organisés (cancer du col de l'utérus, du sein ou colorectal)
- la santé des jeunes
- le programme de prévention du surpoids chez l'enfant « Mission retrouve ton cap »
- et à partir de 2023 sur de nouvelles thématiques : santé environnement et 1000 premiers jours

La CPAM de Haute-Saône dispose également d'un centre d'examen de santé qui lui permet d'accompagner les publics les plus vulnérables sur les versants accès aux soins, accès aux droits et prévention.

La caisse met, enfin, à disposition des partenaires des appels à projets annuels dans le cadre du FNPEIS. Ces derniers concernent les grandes thématiques de prévention : dépistages organisés, vaccination, vie affective et sexuelle, addictions et compétences psychosociales, premiers secours en santé mentale, ou encore moi(s) sans tabac.

- Attractivité du territoire et organisations des soins

En plus des aides conventionnelles mises en place pour encourager l'installation des professionnels de santé et l'accompagnement des projets d'exercice regroupé, la CPAM contribue au développement des CPTS, accompagne le CTS et participe aux travaux sur l'attractivité des territoires menés par le Département.

En conclusion, la CPAM de Haute-Saône renouvelle son engagement dans les CLS parce que les missions des CLS rejoignent celles de l'assurance maladie. En associant les forces des partenaires locaux pour accompagner les acteurs et structures, nous contribuons ensemble à réduire les inégalités d'accès aux droits, aux soins et à la prévention.

La politique de la CPTS

Le projet de santé de la CPTS s'articule autour de 6 axes principaux :

- les missions socles
 - améliorer l'accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville
 - organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient
 - développer des actions territoriales de prévention
 - participer à la gestion des crises sanitaires exceptionnelles

- Les missions optionnelles
 - développer la qualité et la pertinence des soins
 - accompagner les professionnels de santé sur le territoire et développer des actions territoriales de prévention

Au-delà de ces axes forts, les professionnels de la CPTS BV ont souhaité inscrire le projet de santé de la CPTS dans une dynamique :

- pluridisciplinaire en impliquant des acteurs de la ville et de l'hôpital, du secteur sanitaire et du médico-social
- co-construite en permettant aux acteurs qui le souhaitent de participer à toutes les étapes de la construction de la CPTS de la façon qui leur semble la plus pertinente (participation aux ateliers, réponse aux enquêtes, relecture des documents...)
- respectueuse de chacun des professionnels qui la composent dans leur diversité et leur complémentarité
- équitable en ne favorisant aucun des acteurs par rapport aux autres
- centrée sur les besoins de la population et des patients

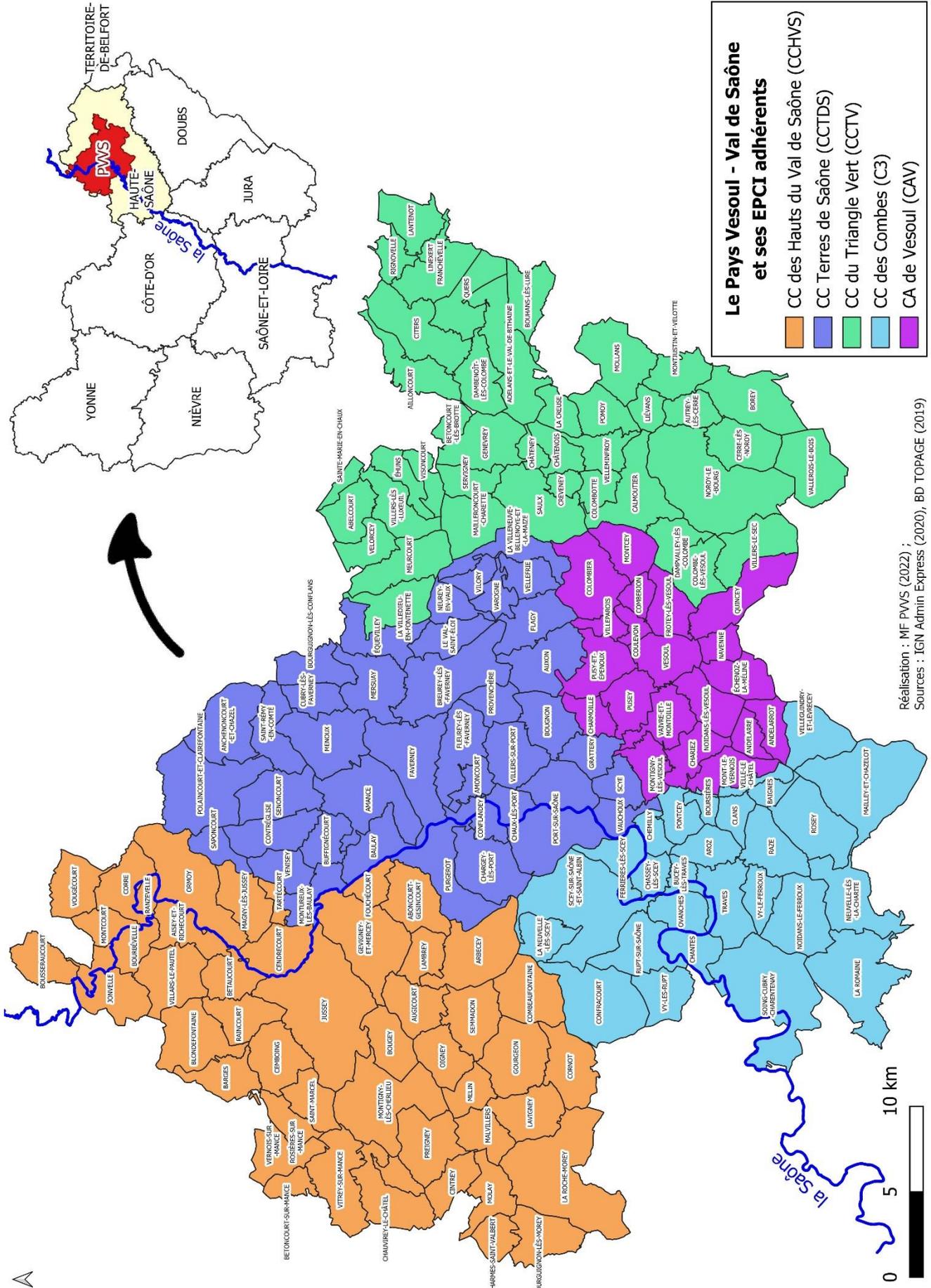
Cette organisation est également fortement articulée avec les missions du contrat local de santé avec lequel certaines actions sont co-construites : actions de prévention primaire, soutien aux professionnels de santé...

Le diagnostic territorial

Le Pays Vesoul - Val de Saône (PVVS) est localisé au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, au centre du département de la Haute-Saône. C'est un vaste territoire qui s'étend sur environ 1 660 km², soit près d'un tiers de la superficie du département. Il recense 74 809 habitants (INSEE, populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, référence statistique 1^{er} janvier 2018), soit environ un tiers de la population de la Haute-Saône. Fortement influencé par l'agglomération vésulienne, véritable moteur économique qui concentre les emplois et qui inclut la plus grande commune du département, la ville préfecture Vesoul, le PVVS est un territoire rural, faiblement peuplé (45 habitants au km²), surtout au nord-ouest.

Le Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône compte 176 communes regroupées en quatre EPCI :

- communauté de communes Les Hauts du Val de Saône (CCHVS)
- communauté de communes Terres de Saône (CCTDS)
- communauté de communes Triangle Vert (CCTV)
- communauté de communes Les Combes (C3)
- communauté d'agglomération de Vesoul (CAV)



La population, constituée d'une part importante de retraités avec plus de 2 personnes sur 10 ayant plus de 65 ans, est à tendance vieillissante.

Le parc du logement est ancien et le taux de vacance est élevé. De plus, les lotissements aux extérieurs des villages fleurissent au détriment du maintien des centres-bourgs.

L'utilisation de la voiture est prédominante, avec 90 % des déplacements domicile-travail qui se font avec un véhicule motorisé. En effet, l'offre de transports en commun est limitée.

L'offre de formation supérieure est également peu développée, ne favorisant pas le maintien de la population jeune sur le territoire.

La Saône est un élément naturel, paysager et touristique structurant, traversant le territoire du nord au sud, côté ouest. De nombreuses autres rivières parcourent le territoire, comme la Lanterne, qui, avec leurs milieux humides annexes, sont de véritables réservoirs de biodiversité. Ces derniers sont menacés par le développement d'espèces exotiques envahissantes telles que les renouées asiatiques, jussies, ragondins et bien d'autres encore.

Ces atouts naturels constituent un potentiel valorisable à travers diverses activités. Le développement de l'écotourisme, ou tourisme durable, doit être de rigueur afin de respecter et préserver ces milieux.

L'agriculture représente près de 57 % du territoire. C'est le système polyculture-élevage qui domine, avec une part en agriculture biologique bien représentée et de plus en plus importante.

La surface boisée est très importante aussi sur le territoire, près de 40 %, et est constituée à plus de 50 % de forêts publiques. Ces milieux souffrent du changement climatique : sécheresse, maladies, parasites tels que le Scolyte, etc. La qualité de la ressource en eau potable du territoire doit être améliorée et cette dernière est sensible à la sécheresse et aux pollutions anthropiques comme les pesticides.

Les énergies renouvelables se développent sur le territoire (chaufferies bois, solaire, méthanisation...) et leur potentiel est important. L'accessibilité aux services (santé, commerce...) est inégale sur le territoire, surtout au nord-ouest. Le tissu associatif est important notamment dans le domaine sportif, ce qui crée du lien dans la population.

Le territoire du PVVS est un territoire rural, avec une dynamique à encourager et un développement à encadrer afin de préserver les atouts naturels garantissant un cadre de vie agréable et attractif.

Focus sur l'accès aux soins

La répartition des professionnels de santé de proximité sur le PVVS apparaît plutôt contrastée. Les densités en professionnels de santé sont inférieures aux valeurs régionales et nationales.

L'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes du PVVS est de 4,3 consultations par an et par habitant (contre 3,6 à l'échelle de la région). On comptabilise donc 4,3 consultations accessibles à moins de 20 minutes du domicile. Pour les autres professions, l'unité utilisée est l'équivalent temps plein (ETP). On dénombre 72,8 ETP de masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants sur le territoire (74,8 en BFC) et 106,3 ETP d'infirmiers libéraux (101,7 en BFC) et 17,3 ETP de sages-femmes libérales (16 en BFC).

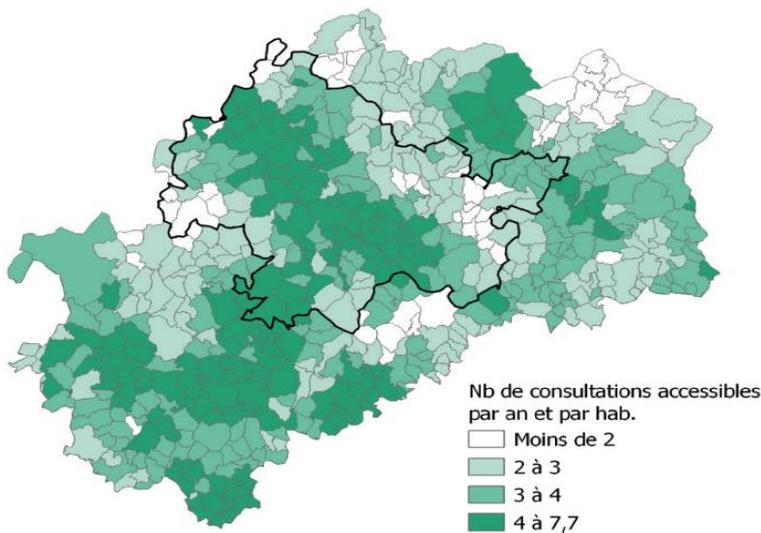
L'accessibilité potentielle localisée est un indicateur local de répartition des professionnels de santé. Il indique, pour une profession donnée, le volume de soins accessible pour les habitants d'une commune. Il tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants.

Calculée à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

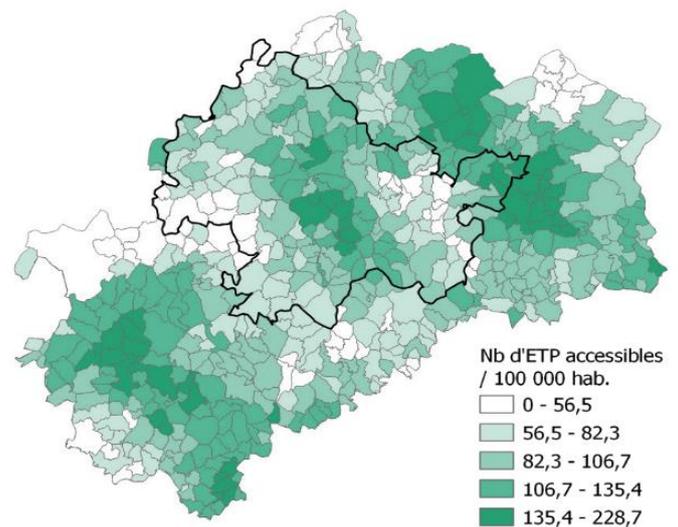
Les professionnels de santé sont principalement concentrés sur l'agglomération vésulienne, ailleurs leur présence est éparse. Les disparités d'une zone à l'autre sont accentuées par l'âge des médecins : plusieurs communes font ou devront faire face à des problèmes de départs en retraite non remplacés.

La population de médecins spécialistes, peu nombreuse sur le territoire, se caractérise par de longs temps d'attente avant rendez-vous, pouvant atteindre un an.

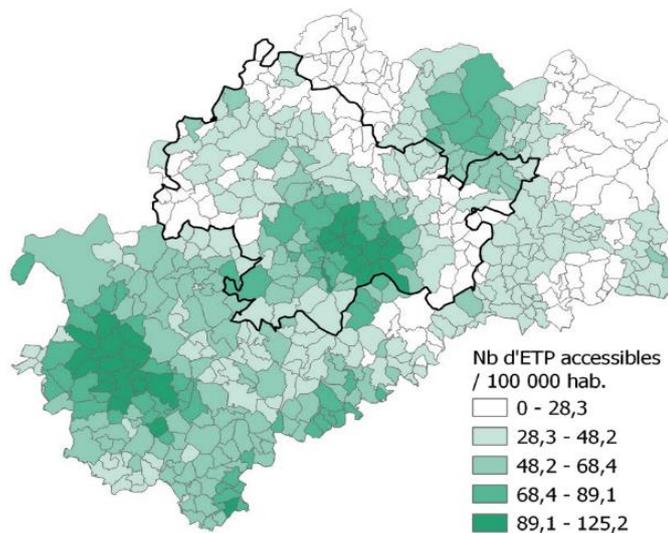
Cartographie départementale de l'APL par type de professionnels



APL aux médecins généralistes libéraux ou mixtes en Haute-Saône (2019)



APL aux infirmiers libéraux en Haute-Saône (2019)



APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux en Haute-Saône (2019)

Répartition des praticiens libéraux de proximité sur le Pays Vesoul - Val de Saône (2020)

(Effectifs, % de 55 ans et plus et densité/100 000) :

	PVVS			BFC	France métro.
	Effectifs	% de 55 ans et +	Densité	Densité	Densité
Médecins généralistes	65	41,5	89,3	92,7	99,8
Masseurs-kinésithérapeutes	53	9,4	73,2	85,4	112,0
Chirurgiens-dentistes	28	39,3	38,4	42,9	55,7
Gynécologues et sages-femmes	14	50,0	29,7	24,3	29,1
Orthophonistes	5	20,0	6,9	20,3	32,6

Sur le Pays, l'offre de soins hospitaliers se concentre à Vesoul avec l'hôpital public (GH 70) et la clinique privée Saint-Martin.

Pour étoffer l'offre, le territoire compte plusieurs projets de maisons de santé. En effet, une majorité des jeunes médecins préfère travailler en exercice coordonné plutôt que seul. Ainsi, 3 MSP (maisons de santé pluriprofessionnelles) sont en fonctionnement : Noidans-le-Ferroux, Port-sur-Saône et Saulx.

Un projet de MSP multi-sites (Jussey, Combeaufontaine, Corre) est en cours sur la CCHVS et des réflexions ont lieu sur les communes de Scey-sur-Saône et Amance.

La population du territoire est également couverte par une communauté territoriale de professionnels de santé, la CPTS du bassin vésulien (CPTS BV).

Les ateliers de concertation

Le bilan du CLS précédent a conduit l'ARS et le Pays à entamer une réflexion pour l'élaboration d'un nouveau contrat, qui s'appuie sur un socle commun aux 3 Pays du département porteurs d'un CLS, au travers de trois grandes thématiques pré-identifiées : prévention, promotion de la santé et addictions, santé environnement, démographie médicale et organisation des soins. Cette dernière thématique a fait l'objet d'un atelier à l'échelle du Pays Vesoul-Val de Saône, réunissant les acteurs de la santé et professionnels du territoire. Les deux autres ateliers (prévention et santé environnement) ont été organisés à l'échelle du département, un grand nombre de partenaires étant des acteurs départementaux.

Les concertations réunissant les acteurs de la santé (professionnels de la santé et du social, structures et établissements médico-sociaux, institutionnels et élus) se sont déroulées sous la forme d'ateliers thématiques fin 2019 et début 2020.

Au total, 153 participants sur les 5 ateliers de concertation : 87 en prévention, 46 en santé-environnement. L'atelier démographie médicale et organisation des soins comptait 22 participants, réunissant les professionnels de santé du territoire.

Une fois les axes de travail retenus, 16 partenaires ont été rencontrés afin d'identifier les pistes d'actions (cf. Annexe 2 : schéma des résultats des ateliers de concertation) et de co-construire les fiches actions. Deux groupes de travail ont été mis en place autour des publics ciblés des parents et des personnes âgées.



Atelier de concertation santé environnement du
19 novembre 2019 à Vesoul



Résultat du travail du deuxième atelier de concertation
« nutrition » du 16 janvier 2020

Ces travaux sont la base qui ont permis de définir les priorités du CLS : prévention, nutrition, santé environnement et accès aux soins qui sont détaillés ci-après.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10 ;

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. » ;

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. » ;

Vu l'arrêté en date du 02 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé 2 (PRS 2) ;

Vu la délibération du Pays Vesoul-Val de Saône en date du 12 novembre 2019 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un CLS à l'échelle de son territoire et approuvant le projet de CLS du Pays Vesoul-Val de Saône,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

- Les signataires engagés dans le contrat

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne - Franche-Comté

Le Pays Vesoul-Val de Saône

La communauté d'agglomération de Vesoul

L'Etat

Le Département de la Haute-Saône

La Région Bourgogne-Franche-Comté

La Mutualité sociale agricole Franche-Comté

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Saône

La communauté professionnelle territoriale de santé du bassin vésulien

- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront à mobiliser

Les établissements médico-sociaux

Les établissements publics de coopération intercommunale

Les 176 communes et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS), le cas échéant

Les professionnels de santé et les établissements sanitaires dont le groupe hospitalier de la Haute-Saône

Les acteurs de coordination du parcours de soins dont : dispositif d'appui à la coordination de Franche-Comté (DAC), fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné (FéMaSCo)

Les associations et acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, l'association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (AHSSEA)

Les associations et acteurs de prévention dont : acteurs du réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS), caisse d'allocation familiale (CAF) de Haute-Saône, CPAM de Haute-Saône, centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC), groupement addictions Franche-Comté (GAFC)

Les acteurs en charge des publics précaires : associations caritatives, bailleurs sociaux

L'éducation nationale, les établissements scolaires : maternelles, primaires, collèges, lycées

Les acteurs du secteur de l'insertion professionnelle dont : missions locales, structures d'insertion

Les services de l'Etat dont : direction départementale des territoires (DDT), direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Les chambres consulaires, dont la chambre d'agriculture

Les acteurs œuvrant pour le respect et la préservation de l'environnement dont : ATMO BFC, FREDON, LYMP'ACT

Les associations culturelles, de loisirs et sportives

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

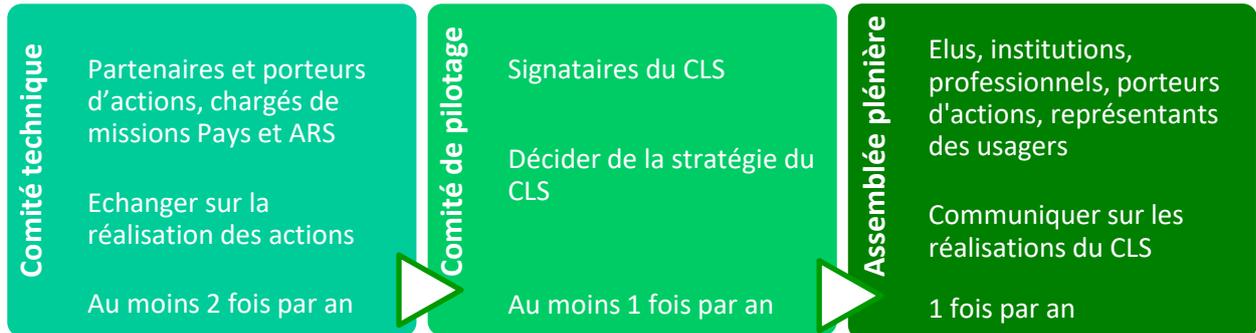
Le Pays Vesoul-Val de Saône se compose de 176 communes :

Abelcourt	Châteney	La Villeneuve-	Ranzevelle
Aboncourt-Gesincourt	Châtenois	Bellenoye-et-la-Maize	Raze
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	Chauvirey-le-Châtel	Lambrey	Rignovelle
Ailloncourt	Chauvirey-le-Vieil	Lantenot	Rosey
Aisey-et-Richecourt	Chaux-lès-Port	Lavigney	Rosières-sur-Mance
Amance	Chemilly	Le Val-Saint-Éloi	Rupt-sur-Saône
Amoncourt	Cintrey	Liévans	Saint-Marcel
Anchenoncourt-et-Chazel	Citers	Linexert	Saint-Rémy-en-Comté
Andelarre	Clans	Magny-lès-Jussey	Sainte-Marie-en-Chaux
Andellarrot	Colombe-lès-Vesoul	Mailleroncourt-Charette	Saponcourt
Arbecsey	Colombier	Mailley-et-Chazelot	Saulx
Aroz	Colombotte	Malvillers	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
Augicourt	Combeaufontaine	Melin	Scye
Autrey-lès-Cerre	Comberjon	Menoux	Semmadon
Auxon	Conflandey	Mersuay	Senoncourt
Baignes	Confracourt	Meurcourt	Servigney
Barges	Contréglise	Molay	Soing-Cubry-Charentenay
Baulay	Cornot	Mollans	Tartécourt
Betaucourt	Corre	Mont-le-Vernois	Traves
Betoncourt-lès-Brotte	Coulevon	Montcey	Vaivre-et-Montoille
Betoncourt-sur-Mance	Creveney	Montcourt	Valleriois-le-Bois
Blondefontaine	Cubry-lès-Faverney	Montigny-lès-Cherlieu	Varogne
Borey	Dambenoît-lès-Colombe	Montigny-lès-Vesoul	Vauchoux
Bougey	Dampvalley-lès-Colombe	Montjustin-et-Velotte	Velle-le-Châtel
Bougnon	Échenoz-la-Méline	Montureux-lès-Baulay	Vellefrie
Bouhans-lès-Lure	Éhuns	Navenne	Velleguindry-et-Levrecey
Bourbévelle	Équevilley	Neurey-en-Vaux	Velleminfroy
Bourguignon-lès-Conflans	Faverney	Neuve-lès-la-Charité	Velorcey
Bourguignon-lès-Morey	Ferrières-lès-Scey	Noidans-le-Ferroux	Venisey
Boursières	Flagy	Noidans-lès-Vesoul	Vernois-sur-Mance
Bousseraucourt	Fleurey-lès-Faverney	Noroy-le-Bourg	Vesoul
Breurey-lès-Faverney	Fouchécourt	Oigny	Villars-le-Pautel
Bucey-lès-Traves	Francheville	Ormoiy	Villeparois
Buffignécourt	Frotey-lès-Vesoul	Ovanches	Villers-le-Sec
Calmoutier	Frotey-lès-Vesoul	Polaincourt-et-Clairefontaine	Villers-lès-Luxeuil
Cemboing	Genevrey	Pomoy	Villers-sur-Port
Cendrecourt	Gevigney-et-Mercey	Pontcey	Vilory
Cerre-lès-Noroy	Gourgeon	Port-sur-Saône	Visoncourt
Chantes	Grattery	Preigney	Vitrey-sur-Mance
Chargey-lès-Port	Jonvelle	Provenchère	Vougécourt
Chariez	Jussey	Purgerot	Vy-le-Ferroux
Charmes-Saint-Valbert	La Creuse	Pusey	Vy-lès-Rupt
Charmoille	La Nouvelle-lès-Scey	Pusy-et-Épenoux	
Chassey-lès-Scey	La Roche-Morey	Quers	
	La Romaine	Quincey	
	La Villedieu-en-Fontenette	Raincourt	

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Article 3 : Les modalités de gouvernance

La gouvernance du contrat est organisée par ses signataires et ses partenaires au sein de trois instances : le comité de pilotage, le comité technique et l'assemblée plénière. Il n'est pas exclu que la composition de chaque partie de la gouvernance évolue au cours de la durée du contrat. Les décisions se prennent de façon concertée.



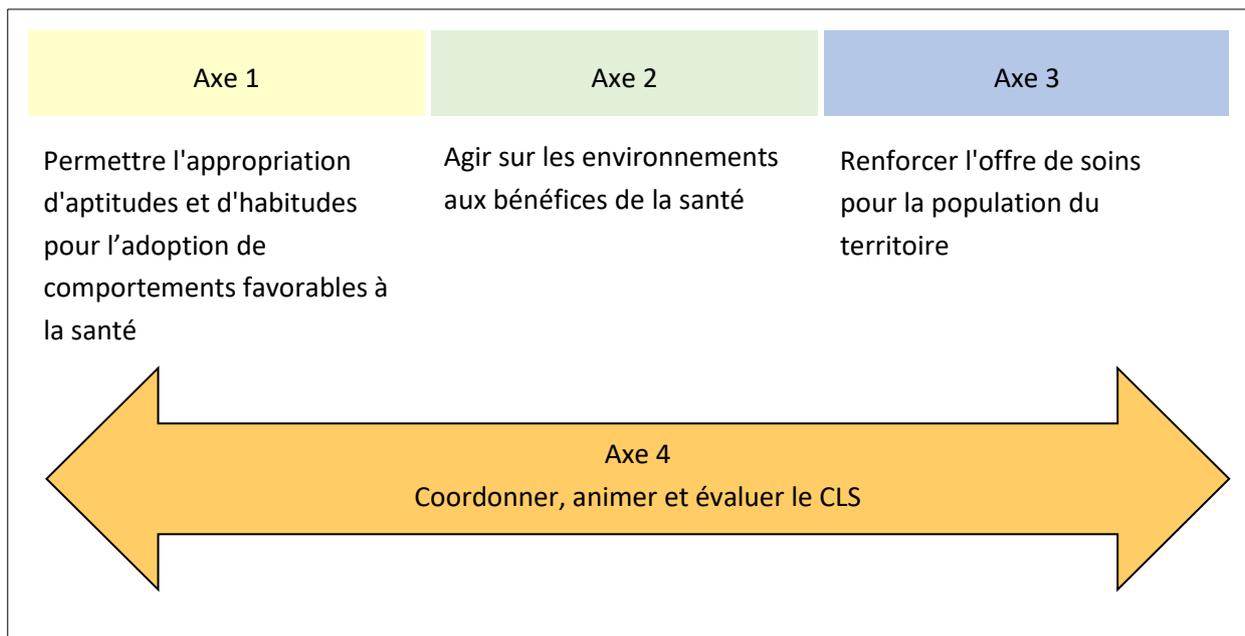
Le comité technique est l'instance de mobilisation opérationnelle des porteurs du CLS.

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du CLS. Ses membres ont pour missions de valider le CLS et son plan d'actions. Par la suite, ils définissent la programmation annuelle des actions et la priorisation des objectifs. Ils suivent la mise en œuvre du contrat.

L'assemblée plénière est le lieu où sont réunis tous les acteurs du CLS afin de communiquer sur son état d'avancement.

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Au vu de la dynamique existante et du diagnostic de territoire réalisé par l’observatoire régional de la santé (ORS, cf. Annexe 1), les travaux des différents ateliers de concertations et les entretiens avec des opérateurs de terrain ont permis de faire émerger 4 axes de travail, permettant d’agir sur les déterminants de la santé, à savoir : “les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l’état de santé des individus ou des populations” (OMS, 1999), pour promouvoir la santé des habitants du territoire.



Axe 1 : Permettre l’appropriation d’aptitudes et d’habitudes pour l’adoption de comportements favorables à la santé

Le Pays de Vesoul – Val de Saône présente des indicateurs de santé globale plutôt défavorables par rapport à la région : on observe notamment une surmortalité générale. Les personnes prises en charge au titre d’une affection de longue durée y sont également significativement plus nombreuses, que la moyenne régionale (199,1/1 000 vs 187,0/1 000).

Les indicateurs de santé mentale sont significativement supérieurs à ceux de la région : les taux de prise en charge en soins pour maladies psychiatriques (52,7/1 000), pour dépression (20,4/1 000) et pour troubles addictifs (10,5/1 000) sont significativement supérieurs à ceux de la région (respectivement 39,6 ; 14,5 et 7,7/1 000).

Au vu des actions déjà déployées et des besoins remontés, il a été décidé de mettre l’accent, dans le présent contrat, sur les actions relatives à la nutrition (alimentation et activité physique). Ainsi, le Pays souhaite dans le cadre du présent contrat, contribuer à renforcer les différentes actions déployées sur le territoire, en lien avec cette thématique et avec le réseau PNNS coordonné par l’Ireps.

La santé mentale sera également au cœur d’une action, dans le but de la déstigmatiser et de former le plus grand nombre au repérage des premiers signes de mal-être et à l’orientation possible des personnes en souffrance.

Enfin, une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables, dans une volonté de lutter contre les inégalités sociales de santé, et en lien avec les actions portées dans le cadre de l'instance départementale de stratégie renforcée de lutte contre les inégalités en santé, installée en Haute-Saône le 16 juin 2022 et qui comporte notamment l'élaboration d'un plan d'action de prévention et promotion de la santé à destination des gens du voyage ou le déploiement de l'espace mobile de santé. Les publics identifiés comme prioritaires dans le CLS sont les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap.

Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé

Les indicateurs relatifs à l'habitat et à la qualité de l'air sont plutôt contrastés sur le territoire du CLS comparativement à la région.

Les profils socio-sanitaires et environnementaux mis en œuvre en 2016 dans le cadre du diagnostic préparatoire au PRSE 3 exposait une situation mitigée sur le plan environnemental :

- La CC Les Hauts du Val de Saône est dans une situation environnementale mitigée avec une qualité de l'habitat faible mais une meilleure qualité de l'air, de fortes dynamiques territoriales et une faible densité d'anciens sites industriels et activités de services.
- La CC Terres de Saône et la CC Les Combes présentent une situation environnementale favorable à la santé avec une moindre part de population desservie par une eau non conforme en pesticides et des dynamiques territoriales moins fréquentes.
- La CA de Vesoul dispose d'un environnement plutôt bon au niveau de l'habitat, avec de fortes dynamiques territoriales mais défavorable en ce qui concerne la qualité de l'air et des sols.
- La CC Triangle Vert présente des dynamiques territoriales moins fréquentes mais des indicateurs de qualité de l'habitat favorables.

Les actions conduites dans le cadre du présent contrat s'inscrivent dans la continuité du précédent. Il s'agit d'approfondir les travaux menés jusqu'à présent sur le territoire, dans une approche globale de la santé.

Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire

Comme indiqué dans le diagnostic territorial, la situation du territoire, en matière d'offre de soins est mitigée. Cela impacte, notamment le recours aux soins des habitants du Pays Vesoul – Val de Saône pour des actes liés à la prévention. Ce dernier est moins élevé que la moyenne régionale sur l'année 2019 avec, par exemple, 59,2 % des femmes de 50-74 ans ont réalisé une mammographie de dépistage du cancer du sein (60,4 % en BFC) ou encore 39,1 % des femmes de 15-74 ans ont bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus (40,9 % en BFC).

Quelques écarts sont observés à l'échelle des 5 EPCI du territoire et plus particulièrement au niveau de la CC Les Hauts du Val de Saône où les personnes ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif quel qu'il soit sont moins nombreuses.

Les actions déployées dans le cadre de cet axe portent donc sur la promotion du territoire afin d'attirer de nouveaux professionnels de santé et sur le renforcement de la coordination entre professionnels pour améliorer les parcours de soins.

Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé

L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le contrat local de santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques sur le territoire. Un poste d'ingénierie dédié au CLS est donc mis en œuvre au sein du Pays.

Les missions sont les suivantes :

- coordonner, animer et suivre les actions du CLS
- accompagner le développement de projets nouveaux
- communiquer sur le CLS

Les modalités d'évaluation de chaque action sont énoncées dans les fiches (cf. Annexe 3 Les fiches actions du CLS 2023-2027). L'évaluation de la démarche de CLS fait, quant à elle, l'objet d'une fiche action à part entière, qui sera réalisée à l'occasion d'un avenant au contrat.

Les fiches actions du CLS par axe stratégique :

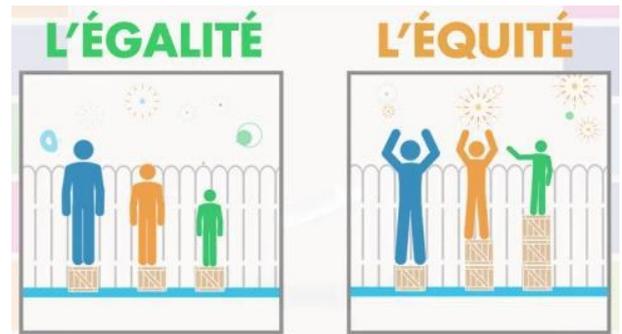
Axes stratégiques	Orientations	Fiche action du CLS	N° page
Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	Promouvoir une nutrition favorable à la santé	Fiche action n°1 : Former les professionnels des accueils périscolaires à la promotion d'une nutrition favorable à la santé	51
		Fiche action n°2 : Proposer un programme de sensibilisation à la nutrition à destination des collégiens	54
		Fiche action n°3 : Sensibiliser la population notamment les publics vulnérables à l'alimentation saine et aux produits locaux	57
	Œuvrer pour la santé des jeunes dès le plus jeune âge	Fiche action n°4 : Créer une maison des 1000 premiers jours	59
		Fiche action n°5 : Déployer l'action « Jeux de sons, jeux de signes »	61
		Fiche action n°6 : Lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement	63
	Se mobiliser sur la santé mentale	Fiche action n°7 : Participer à l'ouverture et au fonctionnement d'une antenne de la MDA 70 sur Jussey	65
	Promouvoir les dépistages organisés afin de lutter contre les cancers	Fiche action n°8 : Déployer les formations premiers secours en santé mentale (PSSM)	67
	Agir pour les publics les plus vulnérables	Fiche action n°9 : Promouvoir le dépistage organisé des cancers en accueillant le « voyage au cœur du sein »	69
		Fiche action n°10 : Informer et sensibiliser les clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap	72
Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé	Sensibiliser aux enjeux de la santé environnementale	Fiche action n°11 : Améliorer le repérage des personnes âgées vulnérables	75
		Fiche action n°12 : Informer et sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (QAI)	77
		Fiche action n°13 : Sensibiliser à la lutte contre les maladies vectorielles à tiques et à moustiques	80
Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire	Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé par une dynamique locale et coordonnée	Fiche action n°14 : Informer sur les risques liés à l'ambrosie et sensibiliser à la lutte contre l'ambrosie	83
		Fiche action n°15 : Promouvoir le territoire et ses dynamiques auprès des étudiants en santé de Besançon en organisant l'Educ'tour	86
	Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap	Fiche action n°16 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé pour améliorer le parcours de soins	88
		Fiche action n°17 : Améliorer l'accès aux soins de spécialités des personnes en situation de handicap	90
Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé	Faire vivre le CLS	Fiche action n°18 : Améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap	92
		Fiche action n°19 : Coordonner, animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé	94
		Fiche action n°20 : Evaluer le contrat local de santé	96

Article 5 : Les projets connexes et les dynamiques en lien avec le CLS

L'intégration des actions dans l'approche "one health/une seule santé"

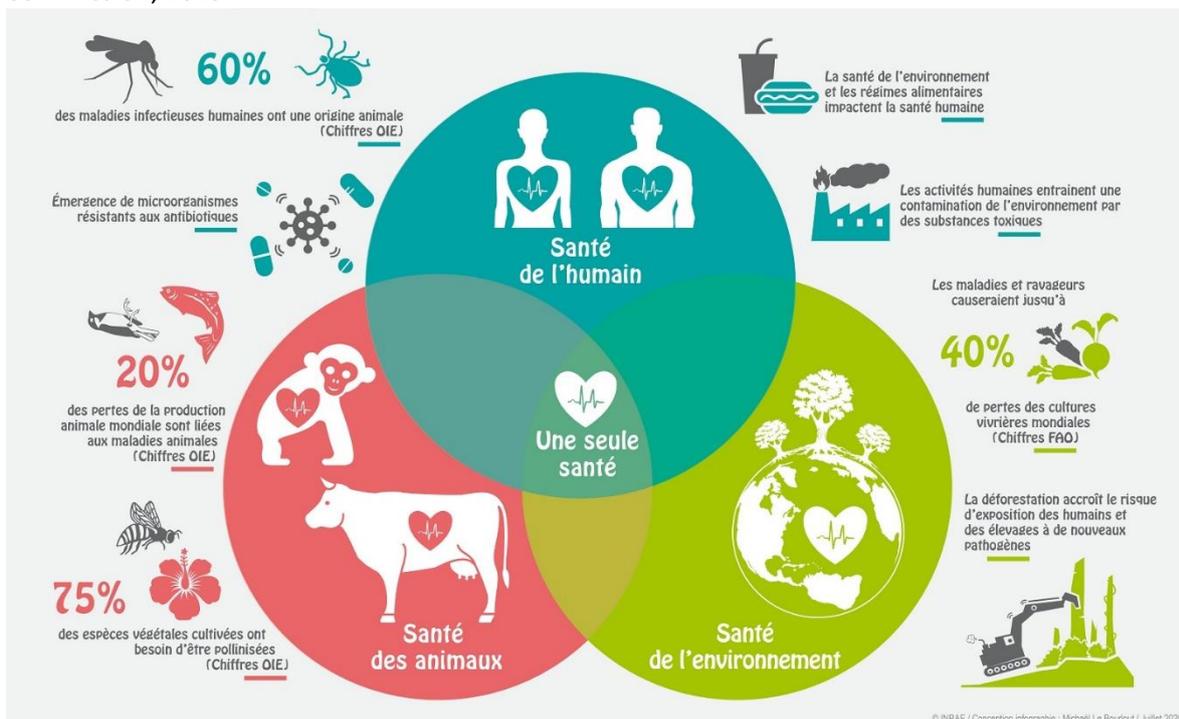
Les CLS participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales (cf. infographie ci-dessous) de santé. Les inégalités sociales de santé (ISS) sont des écarts dans le domaine de la santé observés entre des groupes sociaux qui sont :

- systématiques : observés quels que soient les thèmes de santé et toujours au détriment des moins favorisés
- évitables : puisqu'ils sont dus à des choix et des décisions politiques impactant l'organisation de la société
- importants : à la fois entre les différentes catégories sociales et pour leurs conséquences sur la qualité et la durée de la vie
- injustes : car les populations concernées ne sont pas responsables



Concepts égalité et équité ©Gouvernement du Canada

Confirmé par la pandémie de covid-19, les déterminants de santé humaine sont plus que jamais liés aux enjeux de santé animale et environnementaux. Le concept « une seule santé » (cf. infographie ci-dessous) ou « un monde, une santé » ou encore « one health » prend alors tout son sens et il convient de le prendre en compte dans la démarche du CLS. C'est une « approche collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire, travaillant aux niveaux local, régional, national et mondial, pour obtenir des résultats optimaux en matière de santé et de bien-être, tout en reconnaissant les interconnexions entre les personnes, les animaux, les plantes et leur environnement commun », One Health Commission, 2019.



Concept une seule santé © INRAE

Aussi, cette démarche cherche, d'une part, à améliorer les connaissances sur les relations qui existent entre la santé animale, la santé humaine et l'état des socio-écosystèmes et d'autre part, propose la mise en œuvre d'actions destinées à transformer le domaine de la santé publique traditionnellement centré sur la santé des populations.

En France, le quatrième plan national santé environnement, publié en mai 2021, s'inscrit dans ce changement de paradigme : « La France [...] s'engage dans une approche intégrée et unifiée de la santé publique, animale et environnementale autour du concept « Une seule santé » ou « One Health » » (PNSE 4, 2021).

Les actions s'inscrivant dans la continuité des CLS précédents

Le CLS permet l'instauration d'une dynamique sur le territoire, au bénéfice de la santé de ses habitants. Ainsi, au cours des deux précédents CLS, des actions ont été initiées et perdurent dans le temps. Dans le cadre du présent contrat, ces actions continuent d'être accompagnées et coordonnées afin de garantir la cohérence du plan d'actions mis en œuvre. Par exemple :

- l'action Crocky bouge, portée par le réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique (RéPPOP BFC), continue à être déployée sur le territoire en fonction des besoins identifiés et de la répartition régionale arrêtée chaque année par l'opérateur et l'ARS. Les créneaux Pass'sport forme, également à l'initiative du RéPPOP sont, eux aussi, toujours proposés sur le territoire.
- la promotion du centre d'examen de santé de la CPAM de Haute-Saône et l'accompagnement des publics les plus fragiles vers les consultations de prévention qui y sont proposées, reste une priorité pour le Pays.

Les actions s'inscrivant dans le cadre du RRAPPS

Le CLS peut s'appuyer sur un réseau partenarial fort et l'appui du réseau régional de prévention et de promotion de la santé (RRAPPS). Ce réseau rassemble les opérateurs de prévention de la région, sous contrat d'objectifs et de moyens avec l'ARS afin de mieux coordonner les actions et de mieux les répartir sur les territoires en fonction des besoins identifiés. A ce titre, le chargé de missions du Pays est invité aux réunions départementales du RRAPPS et accompagne les opérateurs dans le déploiement de leurs actions sur le territoire, par exemple : le programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP). Porté par l'association addictions France, il s'agit d'un programme visant à renforcer les relations et les compétences au sein des familles afin de réduire de façon significative les problèmes de comportement, de délinquance, d'alcoolisme, de toxicomanie chez les enfants et à améliorer les compétences sociales et scolaires. Ce programme éducatif a pour but de développer les compétences parentales d'une part et les compétences psychosociales des jeunes d'autre part.

Les actions en lien avec le réseau des maisons France services

La Haute-Saône compte 21 maisons France services (MFS), dont 5 se situent sur le territoire du Pays.

Le réseau des MFS pourra être mobilisé au-delà des seules fiches actions 5 et 8 dans lesquelles elles sont pré-identifiées. En effet, en complément de l'accueil des usagers, entre dans leurs attributions la délivrance d'une information à la population sur les actions menées par les partenaires.

L'association et la coopération des MFS pourra ainsi prendre différentes formes :

- une présentation du contrat aux animateurs du périmètre concerné
- l'invitation des MFS aux actions de communication engagées sur le contrat ou certaines actions
- l'organisation par les MFS en lien avec les partenaires d'ateliers thématiques ouverts à la population
- la diffusion d'information sur les actions du contrat.

Les actions en lien avec celles de la CPTS

Les actions dont le but est de promouvoir le territoire, d'améliorer l'accès aux soins et de faciliter les coopérations entre professionnels, ainsi que certaines actions de prévention, nécessitant la mobilisation de professionnels de santé sont menées en lien avec la CPTS du bassin vésulien.

Depuis le début de sa structuration, la CPTS du bassin vésulien et le Pays Vesoul-Val de Saône travaillent de concert dans l'élaboration de leurs projets et plans d'actions afin de coordonner leurs actions et être complémentaires dans leur mise en œuvre. Ainsi, le Pays a accompagné la construction du projet de santé de la CPTS BV et a contribué, au besoin, à l'élaboration du plan d'actions. La CPTS BV a également été mobilisée sur la construction du CLS. Les missions de chacun ont été définies en fonction des thématiques et des publics ciblés.

Les actions du CLS et de la CPTS BV sont réparties comme suit :

<p>CLS</p> <p><i>Porté par les élus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des inégalités territoriales et sociales en santé - Promotion du territoire auprès des étudiants en santé et des PS - Participation à l'accompagnement des projets de santé - Attention particulière portée aux publics vulnérables - Création d'environnements favorables à la santé - Information, sensibilisation et formation des professionnels et du grand public aux problématiques de santé publique (ex: nutrition, PSSM, Q.A.I...) <p>Gouvernance assurée par les élus, les institutionnels, les opérateurs et acteurs de la santé</p>
<p>CPTS</p> <p><i>Portée par les professionnels de santé</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'organisation des soins de 1^{er} et 2nd recours (exercice libéral, ambulatoire) - Amélioration du parcours de soin des patients <ul style="list-style-type: none"> • <i>Coordination et organisation des soins et des acteurs</i> • <i>Structuration des parcours de santé</i> • <i>Renforcement des liens ville-hôpital-ville</i> • <i>Développement de la prévention personnalisée et systématisée</i> <p>Gouvernance assurée par des professionnels de santé dans le cadre d'une association</p>

Les fiches du CLS ayant un lien spécifique avec une action de la CPTS comportent une indication qui font référence à l'action en question. La CPTS BV est également identifiée en tant que partenaire sur plusieurs actions et sera associée à celles-ci autant que de besoin.

Article 6 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur santé du CLS du territoire à hauteur de 50% maximum de la dépense réelle éligible d'un ETP et d'un montant plafonné à 30 000 € par an.

Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à :

- communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires,
- communiquer sur le CLS, par les moyens dont elles disposent : site internet, réseaux sociaux, lettres d'informations, ...

Article 7 : La durée et la révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du copil CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- d'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les orientations stratégiques définies dans l'article 4 : tous les membres du copil doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du copil, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du copil vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.
- d'intégrer de nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du copil.

Article 8 : Le suivi et l'évaluation

Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir
- la définition d'éventuels avenants

Le suivi annuel est réalisé au sein du Copil CLS.

L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 9 : La communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, leur logotype et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

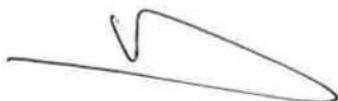
Article 10 : La résiliation et le recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

SIGNATURES

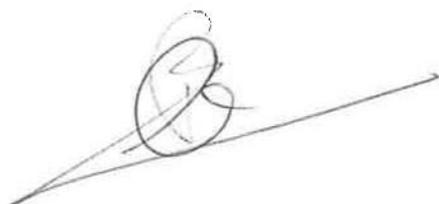
**Le Préfet,
Préfecture de la Haute-Saône**



**La Présidente,
Conseil Régional de Bourgogne-
Franche-Comté**



**Pour le Président, le Vice-Président,
Département de la Haute-Saône**



**Le Directeur Général,
Agence Régionale de Santé de Bourgogne-
Franche-Comté**



**La Présidente,
Pays Vesoul-Val de Saône**



**Le Président,
Communauté d'Agglomération de Vesoul**



**Le Directeur,
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de
Haute-Saône**



**Le Président,
Mutualité Sociale Agricole Franche-Comté**



**Le Président,
Communauté Professionnelle Territoriale de
Santé du Bassin Vésulien**



ANNEXES

Annexe 1 : Le diagnostic de territoire

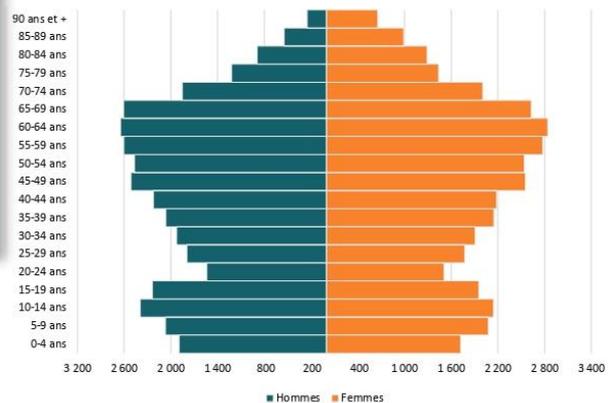


Caractéristiques socio-démographiques

Le Contrat Local de Santé du Pays de Vesoul – Val de Saône couvre les Communautés de Communes des Hauts du Val de Saône, des Terres de Saône, des Combes, du Triangle Vert, et la Communauté d'Agglomération de Vesoul. Le territoire est situé au centre de la Haute-Saône : peu dense (43,7 hab./km² versus 58,8 hab./km² au niveau régional), il a perdu des habitants entre 2013 et 2018.

La part des personnes âgées de 75 ans et plus, vivant seules à domicile, est équivalente à celle de la région, tout comme la part des familles monoparentales. En revanche, les jeunes de 25-34 ans pas ou peu diplômés sont plus nombreux (15,0 % versus 12,9 % en BFC).

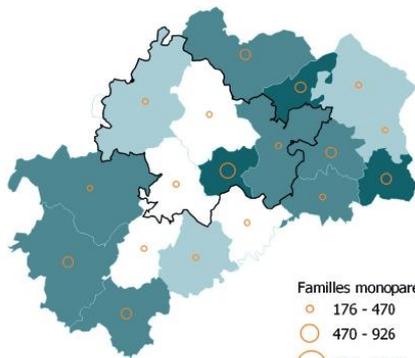
Pyramide des âges des habitants du territoire du Pays de Vesoul - Val de Saône



Source : Insee RP 2018 – Exploitation ORS

Composition des ménages à l'échelle des EPCI en Haute-Saône

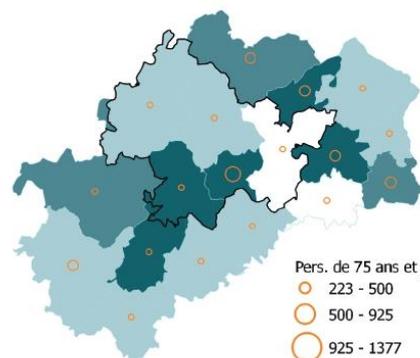
Familles monoparentales



Familles monoparentales
○ 176 - 470
○ 470 - 926
○ 926 - 1648

Part de familles monoparentales (%)
□ 5,9 - 7,1
□ 7,1 - 8,3
□ 8,3 - 9,3
□ 9,3 - 10,4

Part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile



Pers. de 75 ans et plus vivant seules
○ 223 - 500
○ 500 - 925
○ 925 - 1377

Part de pers. de 75 ans et plus vivant seules (%)
□ 29,8 - 33,3
□ 33,3 - 36,8
□ 36,8 - 40,3
□ 40,3 - 43,8

Source : Insee RP 2018 – Exploitation ORS

La population active se tourne davantage vers l'industrie : on compte 28,3 % d'ouvriers (25,8 % en BFC). La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est proportionnellement inférieure à celle de la région (8,8 % vs 12,7 % en BFC).

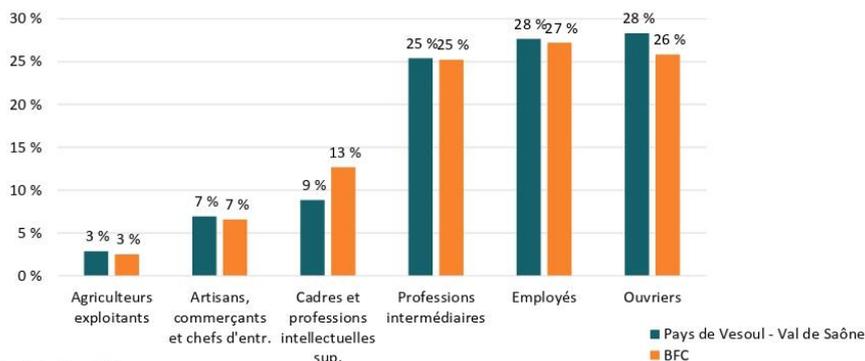
Les indicateurs de précarité sur le Pays de Vesoul - Val de Saône sont proches du niveau régional : seul le taux de bénéficiaires de la CSS est plus élevé (8,5 % vs 7,6 %). La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité et au logement est également proche du niveau régional.

Allocataires du RSA, bénéficiaires de la CSS de 18 ans et plus affiliés au Régime Général domiciliés sur le Pays de Vesoul - Val de Saône

	Pays de Vesoul Val de Saône		BFC	France métr.
	Effectifs	%	%	%
Allocataires du RSA	1 615	4,8	4,9	6,4
Bénéficiaires de la CSS	4 123	8,5	7,6	9,0

Sources : Insee (RP 2018) ; CCMSA, Cnaf ; SNDS (DCIRS)
Exploitation ORS

Répartition de la population de 15 ans et plus active en emploi selon les catégories socio-professionnelles sur le Pays de Vesoul - Val de Saône



Source : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

Définitions et Précisions

- Les données présentées dans ce document sont les plus récentes disponibles au moment de la réalisation des extractions et traitements statistiques.
- Concernant les données du recensement de la population (RP), les résultats présentés dans ce document sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : l'année mentionnée (2018) correspond à l'année centrale des cinq années d'enquête (2016-2020).
- Les **chômeurs** au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans et plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.
- Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (fixé à 60 % du

niveau de vie médian en France, soit à un revenu inférieur à 1 063 € par mois en 2018).

- Depuis le 1^{er} novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). La CSS est une aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer. Elle donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.

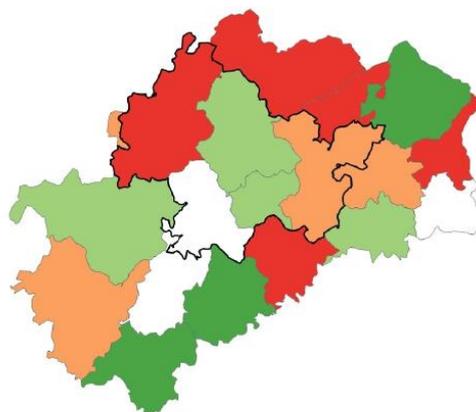
- **Ménages en situation de vulnérabilité énergétique** : ménages sous le 3^{ème} décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement ou pour le carburant de la mobilité quotidienne en voiture sont supérieures à un seuil (4,5 % des revenus pour les dépenses de carburant, et 8 % des revenus pour les dépenses énergétiques du logement).

État de santé Vue d'ensemble

Le Pays de Vesoul – Val de Saône présente des indicateurs de santé globale plutôt défavorables par rapport à la région : on observe notamment une surmortalité générale par rapport à la région. Les personnes prises en charge au titre d'une affection de longue durée y sont également significativement plus nombreuses, que la moyenne régionale (199,1 / 1 000 vs 187,0 / 1 000).

Quelques disparités se dessinent à l'échelle des EPCI : la CC des Hauts du Val de Saône est dans une situation très défavorable à l'inverse de la CC Terres de Saône et de la CA de Vesoul, dans une situation plus favorable que les autres EPCI.

Taux standardisé de mortalité évitable par EPCI en Haute-Saône (2013-2017)



TSM / 100 000 hab. de - de 75 ans

156,8 - 181,8
181,8 - 198,9
198,9 - 215,5
215,5 - 234,4
234,4 - 263,0

Espérance de vie à la naissance H/F en 2013-2017



78,8 ans chez les hommes
85,1 ans chez les femmes

- soit des valeurs proches des valeurs nationales :
-0,6 an pour les hommes et **-0,4 an** pour les femmes
- et des valeurs en région :
identique pour les hommes et **-0,2** pour les femmes

Sources : Inserm CépiDc, Insee - Exploitation ORS

Sources : Inserm CépiDc, Insee - Exploitation ORS

Définitions et Précisions

- **Taux standardisé de mortalité (TSM)** : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur le territoire s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

- Deux types de **mortalité évitable** peuvent être calculés, celle liée au système de soins et celle liée à la prévention. La mortalité évitable liée à la prévention regroupe toutes les causes de décès qui, chez les moins de 75 ans, compte-tenu des connaissances sur les déterminants

de la santé à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à la modification de certains comportements individuels (alcoolisme, tabagisme, conduite routière...). La mortalité évitable liée au système de soins regroupe toutes les causes de décès qui, chez les moins de 75 ans, compte-tenu des connaissances médicales et techniques à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à une bonne qualité du système de soins au sens large (dépistage, prise en charge adaptée pour les infarctus...).

État de santé Approche par pathologie

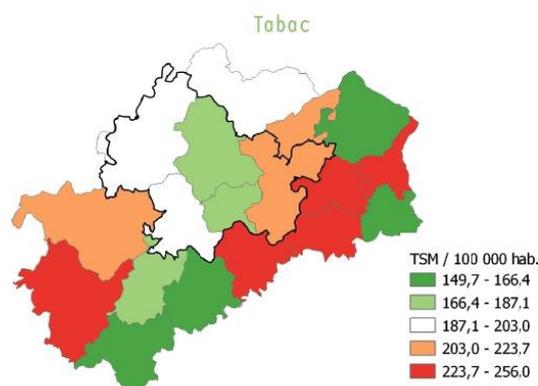
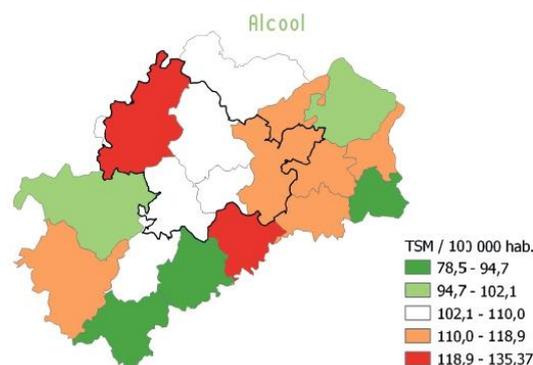
Les indicateurs observés par pathologie sont globalement plus élevés. Le Pays de Vesoul – Val de Saône est en surmortalité par rapport à la région pour les maladies de l'appareil circulatoire (taux de 254,0 / 100 000 versus 232,8 en BFC), pour les maladies de l'appareil respiratoire (73,2 vs 62,4) et pour les suicides (22,2 / 100 000 vs 15,9 en BFC).

Les indicateurs de santé mentale sont significativement supérieurs à ceux de la région : les taux de prise en charge en soins pour maladies psychiatriques (52,7 / 1 000), pour dépression (20,4 / 1 000) et pour troubles addictifs (10,5 / 1 000) sont significativement supérieurs à ceux de la région (respectivement 39,6 ; 14,5 et 7,7 / 1 000) ; de même que celui des personnes consommant régulièrement des psychotropes (138,9 vs 120,6 / 1 000) en particulier des antidépresseurs (55,9 vs 51,5 / 1 000).

Le taux de mortalité attribuable à l'alcool (108,3 / 100 000) est proche de celui de la région (109,3 / 100 000), tandis que celui attribuable au tabac est proportionnellement plus faible (191,2 / 100 000) vs (200,4 / 100 000).

Quelques écarts sont observés à l'échelle des 5 EPCI du territoire pour le taux de mortalité attribuable à l'alcool : les CC des Hauts du Val de Saône et du Triangle Vert présentent des taux élevés. De même, la CC du Triangle Vert présente un taux élevé de mortalité attribuable au tabac.

Taux standardisés de mortalité attribuable à l'alcool et au tabac par EPCI en Haute-Saône (2013-2017)



Sources : SNDS-Inserm CépiDc, Insee. Méthodologies spécifiques pour les fractions de décès attribuables à l'alcool et au tabac. Guerin S. et al. 2013 ; Peto R. et al. 2012 - Exploitation ORS

Principaux problèmes de santé : personnes prises en charge en soins domiciliés sur le Pays de Vesoul - Val de Saône en 2019

(Effectifs et taux standardisé / 1 000)

	Pays de Vesoul Val de Saône		BFC	France métro.
	Effectifs	Taux	Taux	Taux
Prises en soins pour cancer	3 917	47,5	47,6	48,4
Prises en soins pour maladies cardio-vasculaires	6 650	80,7	75,3	74,7
Prises en charge en soins pour diabète	5 036	60,7	59,9	58,1
Consommateurs réguliers de psychotropes	10 964	138,9	120,6	113,3

Sources : SNDS (DCIR-PMSI), Insee - Exploitation ORS

Définitions et Précisions



Les données sur les **personnes prises en charge pour différentes pathologies ou traitements** sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Les données intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).

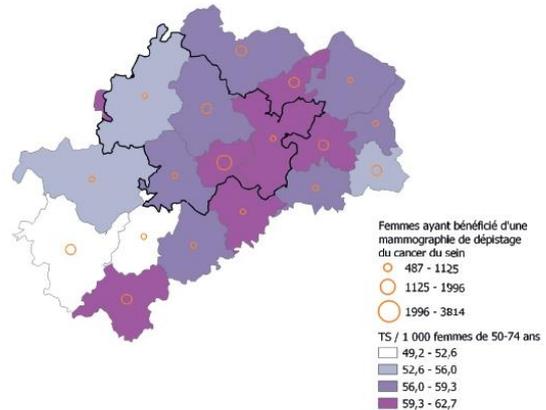
Recours aux soins pour des actes liés à la prévention

Le recours aux soins des habitants du Pays de Vesoul - Val de Saône pour des actes liés à la prévention est moins élevé que la moyenne régionale sur l'année 2019 :

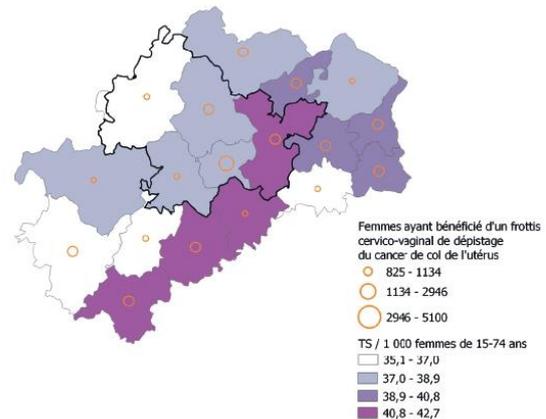
- 51,2 % des personnes âgées de 65 ans ou plus ont été vaccinées contre la grippe (52,3 % en BFC) ;
- 59,2 % des femmes de 50-74 ans ont réalisé une mammographie de dépistage du cancer du sein (60,4 %) ;
- 39,1 % des femmes de 15-74 ans ont bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus (40,9 %) ;
- 20,9 % des personnes âgées de 15-74 ans ont bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal (22,9 %).

Quelques écarts sont observés à l'échelle des 5 EPCI du territoire et plus particulièrement au niveau de la CC des Hauts du Val de Saône où les personnes ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif quel qu'il soit sont moins nombreuses. En revanche, les femmes de la CC du Triangle Vert sont les plus nombreuses à avoir bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein ainsi que d'un frottis cervico-vaginal de dépistage du cancer du col de l'utérus.

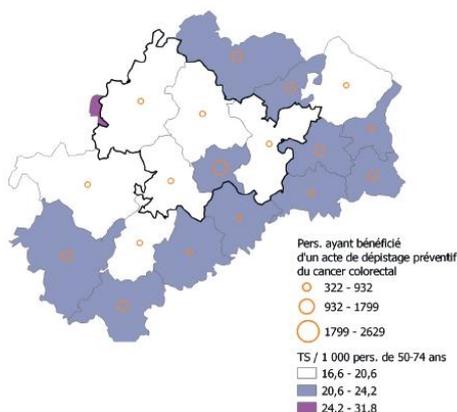
Femmes de 50-74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein par EPCI en Haute-Saône (2019)



Femmes de 15-74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-vaginal de dépistage du cancer du col de l'utérus par EPCI en Haute-Saône (2019)



Personnes de 50-74 ans ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal par EPCI en Haute-Saône (2019)



Objectifs

Les objectifs de couverture recommandés au niveau européen en matière de dépistage sont actuellement de :

- 70 % pour le **cancer du sein**,
- 65 % pour le **cancer colorectal**,
- 70 % pour le **cancer du col de l'utérus**

(Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Feuille de route 2021-2025)

Sources : SNDS (DCIR-PMSI), Insee - Exploitation ORS

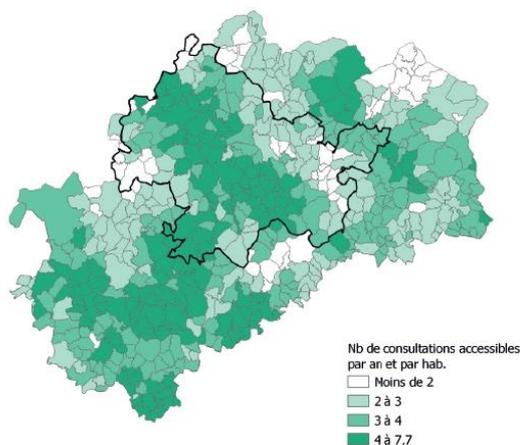
Offre de soins

Soins de proximité

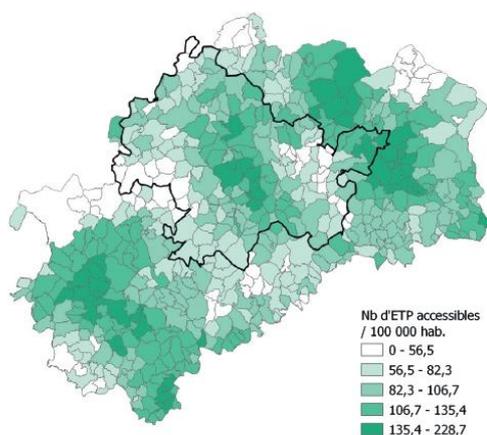
La répartition des professionnels de santé de proximité sur le Pays de Vesoul – Val de Saône apparaît plutôt contrastée. Les densités en professionnels de santé sont inférieures aux valeurs régionales et nationales, excepté pour les gynécologues et sages-femmes. L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur local de répartition des professionnels de santé qui indique, pour une profession donnée, le volume de soins accessible pour les habitants d'une commune, compte tenu de l'offre disponible et de la demande au sein de la commune et dans les communes environnantes. On comptabilise ainsi 4,3 consultations de médecins généralistes accessibles par habitant (à moins de 20 minutes du domicile) en moyenne sur le territoire du CLS (3,6 en région). Pour les autres professions, l'unité utilisée est l'équivalent temps-plein (ETP) : on dénombre 72,8 ETP de masseurs-kinésithérapeutes / 100 000 habitants pour le Pays de Vesoul – Val de Saône (74,8 en BFC) ; 106,3 ETP d'infirmiers libéraux (101,7 en BFC) et 17,3 ETP de sages-femmes libérales versus 16,0 en BFC.

Le temps moyen d'accès aux services d'urgence est de 16,4 minutes (18 minutes en BFC).

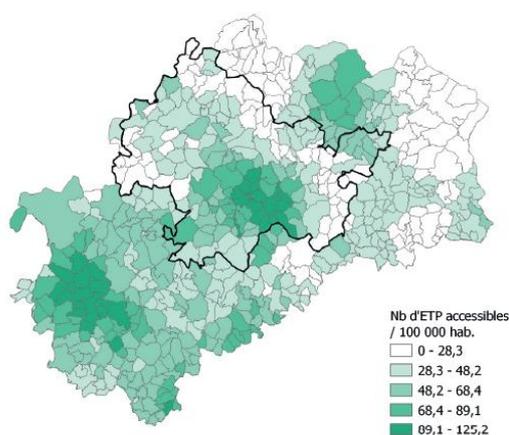
APL aux médecins généralistes libéraux ou mixtes en Haute-Saône (2019)



APL aux infirmiers libéraux en Haute-Saône (2019)



APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux en Haute-Saône (2019)



Sources : SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee ; traitements Drees

Offre de soins

Septembre 2022

Répartition des praticiens libéraux de proximité sur le Pays de Vesoul - Val de Saône (2020)

(Effectifs, % de 55 ans et plus et densité / 100 000)

	Pays de Vesoul - Val de Saône		BFC	France métro.
	Effectifs	% de 55 ans et +	Densité	Densité
Médecins généralistes	65	41,5	89,3	99,8
Masseurs-kinésithérapeutes	53	9,4	73,2	112,0
Chirurgiens-dentistes	28	39,3	38,4	55,7
Gynécologues et sages-femmes	14	50,0	29,7	29,1
Orthophonistes	5	20,0	6,9	32,6

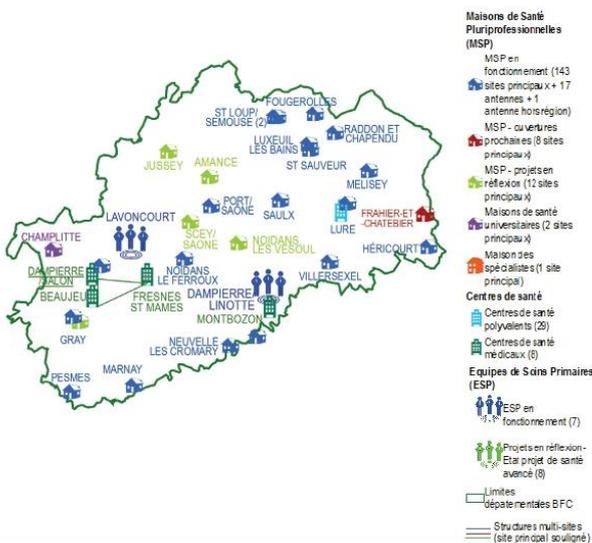
Sources : RPPS, ADELI, Insee- Exploitation ORS



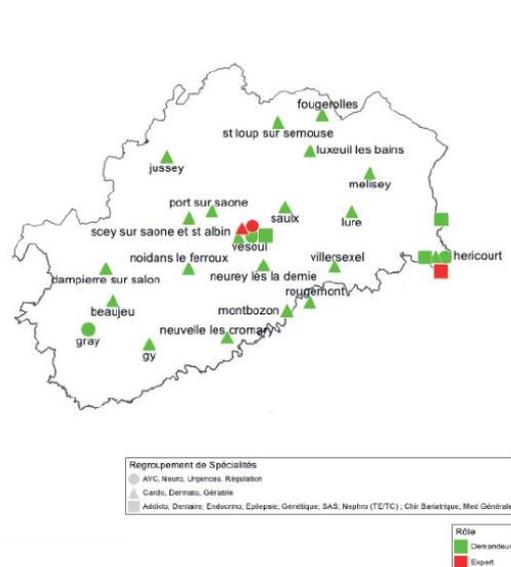
Définitions et Précisions

L'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge.

Coordination clinique de proximité en Haute-Saône (juin 2022)



Sites de télé-médecine en Haute-Saône (avril 2022)



Source : ARS BFC



Septembre 2022

Services de soins hospitaliers

Le territoire du CLS Pays de Vesoul – Val de Saône dispose de 5 établissements sanitaires. En 2020, ils offrent des services de soins de courte durée (433 lits ou places), de soins de suite et réadaptation (94 lits ou places), de soins de longue durée (30 lits), d'hospitalisation à domicile (30 places) et de psychiatrie (417 lits ou places).

Services et établissements médicosociaux

Début 2022, le Pays de Vesoul – Val de Saône compte 3 services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) situés à Jussey, Vesoul, Scey sur Saône et Saint Albin avec une capacité globale de 171 places.

En termes d'hébergement permanent pour personnes âgées, on compte 12 établissements d'hébergement pour personnes âgées avec une capacité totale de 831 places. Le taux d'équipement (capacités rapportées à la population de 75 ans et plus) est bien inférieur à celui de la région mais supérieur à celui de Haute-Saône (114,2 pour 1 000 contre respectivement 126 et 107,6).

On recense 8 services et établissements spécialisés dans l'accueil des enfants handicapés, dont la capacité est de 330 places (3 IME (Institut Médico-Educatif), 4 SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) et 1 CAMSP (Centre Action Médico-Sociale Précoce)).

Enfin, 21 structures spécialisées dans l'accompagnement des adultes handicapés sont présentes avec un total de 873 places (2 ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), 2 MAS (Maison d'accueil spécialisée), 3 Foyers de vie, 2 Foyers d'Hébergement pour adultes handicapés et 12 SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale)).

Environnement

Les indicateurs relatifs à l'habitat et à la qualité de l'air sont plutôt contrastés sur le territoire du CLS comparativement à la région. L'indicateur de mode de déplacements des actifs révèle une utilisation plus fréquente de véhicules motorisés sur le territoire qu'au niveau national et régional. Les profils socio-sanitaires et environnementaux mis en œuvre en 2016 dans le cadre du diagnostic préparatoire au PRSE 3 exposaient une situation mitigée sur le plan environnemental :

- La CC des Hauts du Val de Saône est dans une situation environnementale mitigée avec une qualité de l'habitat réduite mais une meilleure qualité de l'air, de fortes dynamiques territoriales et une faible densité d'anciens sites industriels et activités de services.

- La CC Terres de Saône et la CC des Combes se situent dans une situation environnementale favorable avec des taux d'émission de PM10/km² plus faibles, une moindre part de population desservie par une eau non conforme en pesticides et des dynamiques territoriales moins fréquentes.

- La CA de Vesoul dispose d'un environnement plutôt bon au niveau de l'habitat, avec de fortes dynamiques territoriales mais défavorable pour la qualité de l'air et des sols.

- La CC du Triangle Vert présente des taux de concentration de PM10 au km² élevés, tout comme celui de la précarité énergétique due à la mobilité. Les dynamiques territoriales sont moins fréquentes mais les indicateurs de qualité de l'habitat sont favorables.

Part des résidences datant d'avant 1945 sur le Pays de Vesoul - Val de Saône



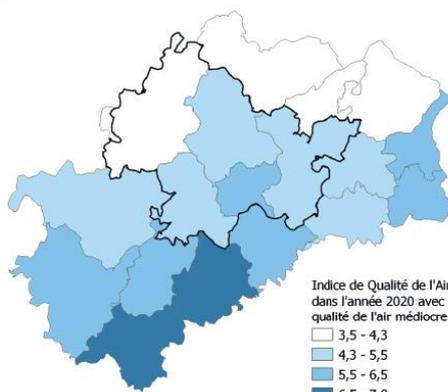
31,3 % des résidences principales construites avant 1945

22 % en France

28 % en BFC

Sources : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

Indice de qualité de l'air (ancien indice ATMO) sur le Pays de Vesoul - Val de Saône en 2020



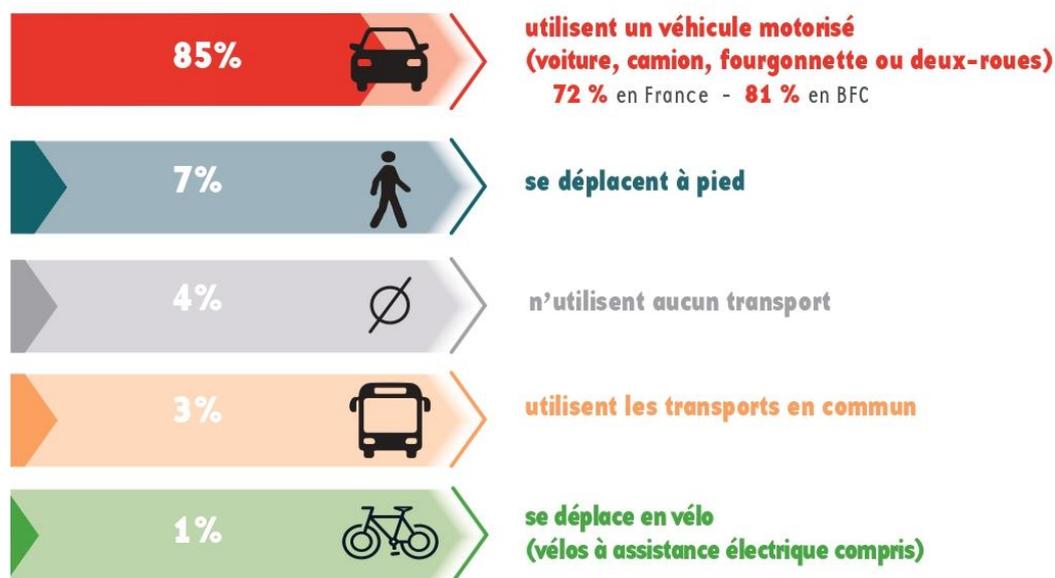
Sources : Insee RP 2018 - Exploitation ORS



L'indice de qualité de l'air est proche de l'indice régional (5,0 %)

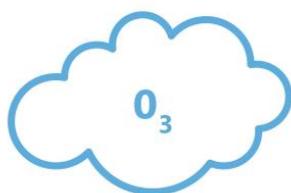
Septembre 2022

Répartition des moyens de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail (actifs en emploi de 15 ans et plus) sur le Pays de Vesoul - Val de Saône



Sources : Atmo BFC, VNF, SNCF, aéroports, Insee - Exploitation ORS

Ozone (O₃) sur le Pays de Vesoul - Val de Saône en 2020

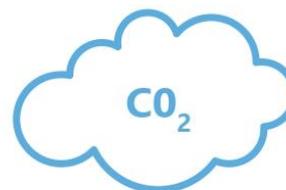


0 % de la population exposée à un dépassement de la valeur cible en ozone*

11,2 % en BFC

*Valeur cible à ne pas dépasser : 120 µg/m³ sur 8h (Seuil de recommandation OMS 2020)

Emissions de gaz à effet de serre des transports par habitant sur le Pays de Vesoul - Val de Saône en 2018



entre 2,31 tCO₂e/habitant (CC Terres de Saône) et 4,37 tCO₂e/habitant (CC du Triangle Vert)

3,1 tCO₂e/habitant en BFC

Sources : Atmo BFC, VNF, SNCF, aéroports, Insee - Exploitation ORS

Traits saillants

- ▶ Des niveaux de mortalité supérieurs à ceux de la région avec une espérance de vie proche du niveau régional ; une surmortalité observée pour les maladies de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. Le taux de suicide est également plus élevé sur le territoire.
- ▶ Des prises en charge en soins supérieures au niveau régional pour les maladies liées à la santé mentale : maladies psychiatriques, dépressions, troubles addictifs, consommants réguliers de psychotropes et antidépresseurs.

- ▶ Un territoire rural constitué de petites villes et de zones rurales, avec une part importante de jeunes en âge d'activité (25 à 34 ans) peu ou pas diplômés.
- ▶ Une population active tournée vers l'industrie.
- ▶ Une situation sociale proche du niveau national : seul le taux de bénéficiaires de la CSS est plus élevé.

- ▶ Un recours aux soins pour des actes de prévention légèrement moins important qu'au niveau régional.

- ▶ Des services de soins de proximité et hospitaliers plutôt contrastés.

- ▶ Un environnement physique contrasté au niveau de l'habitat et de la qualité de l'air. Des spécificités à l'échelle des EPCI à prendre en compte : une qualité de l'habitat réduite pour la CC des Hauts du Val de Saône mais une bonne qualité de l'air ; à l'inverse de la CA de Vesoul et la CC du Triangle Vert, où l'environnement est plutôt bon au niveau de l'habitat mais défavorable pour la qualité de l'air. La CC Terres de Saône et la CC des Combes présentent une situation environnementale plutôt favorable.



Définitions et Précisions des indicateurs présentés en annexe

Les colonnes nommées « Valeur pour le CLS », « Valeur BFC », « Valeur France métro. », « Valeur minimum » et « Valeur maximum » sont des valeurs relatives. Elles permettent des comparaisons des indicateurs sur le territoire du CLS par rapport au niveau régional, national, et minimum/maximum observés pour l'ensemble des territoires de CLS de la région. L'unité présentée pour la valeur du CLS est valable pour les autres niveaux géographiques.

- *Naissances* : nombre moyen annuel de naissances sur la période 2013-2018.
- *Femmes de 15-49 ans* : indicateur rapporté à l'ensemble des femmes.
- *Indice de vieillissement* : nombre de personnes de 65 ans et plus / nombre de personnes de moins de 20 ans.
- *Rapport intergénérationnel* : nombre de personnes de 50-64 ans et plus / nombre de personnes de 85 ans et plus.

- *Chômeurs (au sens du recensement)* : indicateur calculé parmi les personnes actives de 15-64 ans.
- *Allocataires du RSA* : indicateur rapporté au nombre de ménages.
- *Alloc. dépendant à 100 % des prestations sociales* : indicateur rapporté au nombre d'allocataires CAF.
- *Bénéficiaires de la CSS (RG)* : bénéficiaires de la CSS de 18 ans ou plus affiliés au régime général.
- *Patients vaccinés contre la grippe* : indicateur calculé parmi les personnes de 65 ans et plus.
- *Patientes ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein* : indicateur calculé parmi les femmes âgées de 50 à 74 ans.
- *Patients ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal* : indicateur calculé parmi les personnes âgées de 50 à 74 ans.
- *Patientes ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin de dépistage du cancer du col de l'utérus* : indicateur calculé parmi les femmes âgées de 15 à 74 ans.

Septembre 2022

Annexe

	Pays de Vesoul - Val de Saône		Valeur BFC	Valeur France	Valeur minimum	Valeur maximum	
	Effectif	Valeur pour le CLS					
Démographie	Population et densité	72 825	43,7 hab./km ²	58,8	119,3	10,9	1 796,5
	Naissances	739	10,0 ‰	10,2	11,7	7,2	13,4
	Personnes de moins de 20 ans	16 477	22,6 %	22,9	24,0	17,2	27,6
	Femmes de 15-49 ans	14 024	37,8 %	38,7	41,8	28,7	48,6
	Personnes de 15-64 ans	44 172	60,7 %	60,3	62,2	53,9	67,1
	Personnes de 65 ans et plus	16 364	22,5 %	22,8	20,0	16,2	33,5
	Personnes de 75 ans et plus	7 274	10,0 %	10,9	9,4	6,5	16,5
	Personnes de 85 ans et plus	2 438	3,3 %	3,9	3,3	1,8	6,1
	Indice de vieillissement		1,0		0,8		1,9
	Rapport intergénérationnel		6,5		5,8		3,8
Environnement social	Personnes de 75 ans et plus vivant seules	2 815	38,7 %	38,7	38,4	31,6	46,3
	Familles monoparentales	2 996	8,9 %	8,5	9,8	6,3	10,9
	Jeunes de 25-34 ans pas ou peu diplômés	1 113	15,0 %	12,9	11,8	7,2	21,1
	Personnes de 15 ans et plus actives	33 004	54,5 %	54,6	57,0	44,7	65,9
	Personnes de 15 ans et plus ayant un emploi						
	Agriculteurs exploitants	817	2,8 %	2,5	1,5	0,1	9,1
	Artisans, commerçants et chefs d'entr.	1 989	6,9 %	6,6	6,7	4,4	9,8
	Cadres et prof. intellectuelles sup.	2 537	8,8 %	12,7	18,5	6,6	22,1
	Professions intermédiaires	7 284	25,4 %	25,2	26,0	18,5	31,8
	Employés	7 933	27,7 %	27,2	27,3	22,4	31,4
Ouvriers	8 123	28,3 %	25,8	20,0	16,8	36,5	
Chômeurs (au sens du recensement)	4 054	12,4 %	12,2	13,0	6,8	16,8	
Allocataires du RSA	1 615	4,8 %	4,9	6,4	1,7	8,8	
Alloc. dépendant à 100 % des prestations sociales	1 837	12,6 %	12,1	13,3	3,7	17,9	
Bénéficiaires de la CSS (RG)	4 123	8,5 %	7,6	9,0	2,3	16,9	
Ménages en situation de précarité énergétique							
due au logement	6 164	18,4 %	18,6	14,0	10,3	29,4	
due à la mobilité	5 874	17,5 %	17,2	13,8	10,9	22,3	
due à la mobilité et au logement	8 337	24,8 %	25,2	20,3	14,9	34,3	
Etat de santé - Vue d'ensemble	Espérance de vie à la naissance chez les hommes		78,8 ans	78,8	79,4	74,9	81,3
	Espérance de vie à la naissance chez les femmes		85,1 ans	85,3	85,5	82,2	86,7
	Mortalité générale	715	9,6 ‰	9,4	9,1	8,2	11,6
	Mortalité prématurée	131	2,0 ‰	2,0	1,9	1,2	2,9
	Mortalité évitable par prévention	99	1,4 ‰	1,4	1,3	1,0	2,0
	Mortalité évitable par le système de soin	45	0,6 ‰	0,6	0,6	0,5	0,9
	Mortalité évitable totale	144	2,0 ‰	2,0	1,9	1,5	2,8
	Bénéficiaires d'une ALD	16 608	199,1 ‰	187,0	187,4	161,4	206,6
	Hospitalisation pour causes évitables	381	5,7 ‰	4,1	4,1	2,9	6,7
	Mortalité par cancer	196	2,5 ‰	2,5	2,5	2,3	3,1
Mortalité par maladies de l'appareil circulatoire	186	2,5 ‰	2,3	2,3	1,8	3,1	
Mortalité par maladies de l'appareil respiratoire	53	0,7 ‰	0,6	0,6	0,5	0,9	
Mortalité par suicide	17	0,2 ‰	0,2	0,1	0,1	0,3	
Nouvelles admissions en ALD pour cancer	2019	463	5,9 ‰	5,6	5,6	4,8	6,5
2020	520	6,6 ‰	5,5	5,6	4,6	7,1	
Nouvelles admissions en ALD pour MCV	2019	510	6,5 ‰	5,9	6,0	4,4	7,9
2020	474	6,1 ‰	5,7	6,0	4,8	7,4	
Nouvelles admissions en ALD pour diabète	2019	339	4,3 ‰	3,7	3,7	2,5	4,5
2020	341	4,3 ‰	3,7	3,9	2,9	4,4	
Nouvelles admissions en ALD pour maladies psy	2019	139	2,0 ‰	1,7	1,9	1,0	2,4
2020	129	1,8 ‰	1,5	1,8	1,0	2,2	
Personnes prises en charge pour cancer	3 917	47,5 ‰	47,6	48,4	43,4	52,8	
Personnes prises en charge pour MCV	6 650	80,7 ‰	75,3	74,7	67,5	86,2	
Personnes prises en charge pour diabète	5 036	60,7 ‰	59,9	58,1	47,9	69,7	
Personnes prises en charge pour maladies respiratoires	4 161	54,0 ‰	52,6	55,9	41,4	71,3	
Personnes prises en charge pour maladies psychiatriques	3 997	52,7 ‰	39,6	38,6	25,0	52,7	
Personnes consommant des psychotropes	10 964	138,9 ‰	120,6	113,3	95,1	142,5	
Personnes prises en charge pour dépression	1 574	20,4 ‰	14,5	14,0	9,1	20,4	
Personnes consommant des antidépresseurs	4 407	55,9 ‰	51,5	46,6	39,4	62,4	
Personnes prises en charge pour troubles addictifs	787	10,5 ‰	7,7	6,8	4,0	11,8	
Mortalité due à l'alcool	67	1,1 ‰	1,1	1,0	0,5	2,7	
Mortalité due au tabac	87	1,9 ‰	2,0	1,9	1,1	4,3	
Recours à la prévention	Personnes ayant déclaré un médecin traitant	57 242	93,1 %	91,3	90,1	88,1	94,0
	Patients vaccinés contre la grippe	9 109	51,2 %	52,3	52,5	46,4	59,5
	Patients ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage	7 824	59,2 %	60,4	59,9	50,5	70,8
	Patients ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal	5 444	20,9 %	22,9	22,4	14,3	33,2
	Patients ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin de dépistage du cancer du col de l'utérus	10 689	39,1 %	40,9	39,8	35,5	51,6
	APL aux médecins généralistes		4,3 consult./hab.	3,6	3,9	2,1	5,1
APL aux infirmiers libéraux		106,3 ETP/100 000 hab.	101,7	146,5	56,7	146,9	
APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux		72,8 ETP/100 000 hab.	74,8	104,0	30,9	147,7	
APL aux sages-femmes libérales		17,3 ETP/100 000 hab.	16,0	17,3	0,4	26,4	
Personnes éloignées de + de 20 min des services de santé de proximité	48	0,1 %	1,0	0,5	-	31,2	
Temps moyen d'accès aux services d'urgence		16,4 minutes	18,0	13,6	-	41,2	

Sources des indicateurs présentés en annexe :

DGFIP - Service du cadastre ; Insee (Etat civil, RP) ; Cnamts, CCMSA, Cnaf ; ©GEODIP/ONPE/2021, avec le concours de l'ORECA ; SINDS (DCIRS-PMSI-Inserm CépId) ; RPPS, ADEL1 ; SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee ; traitements Drees ; ARS BFC ; Finess



État des lieux santé-social du Pays de Vesoul - Val de Saône

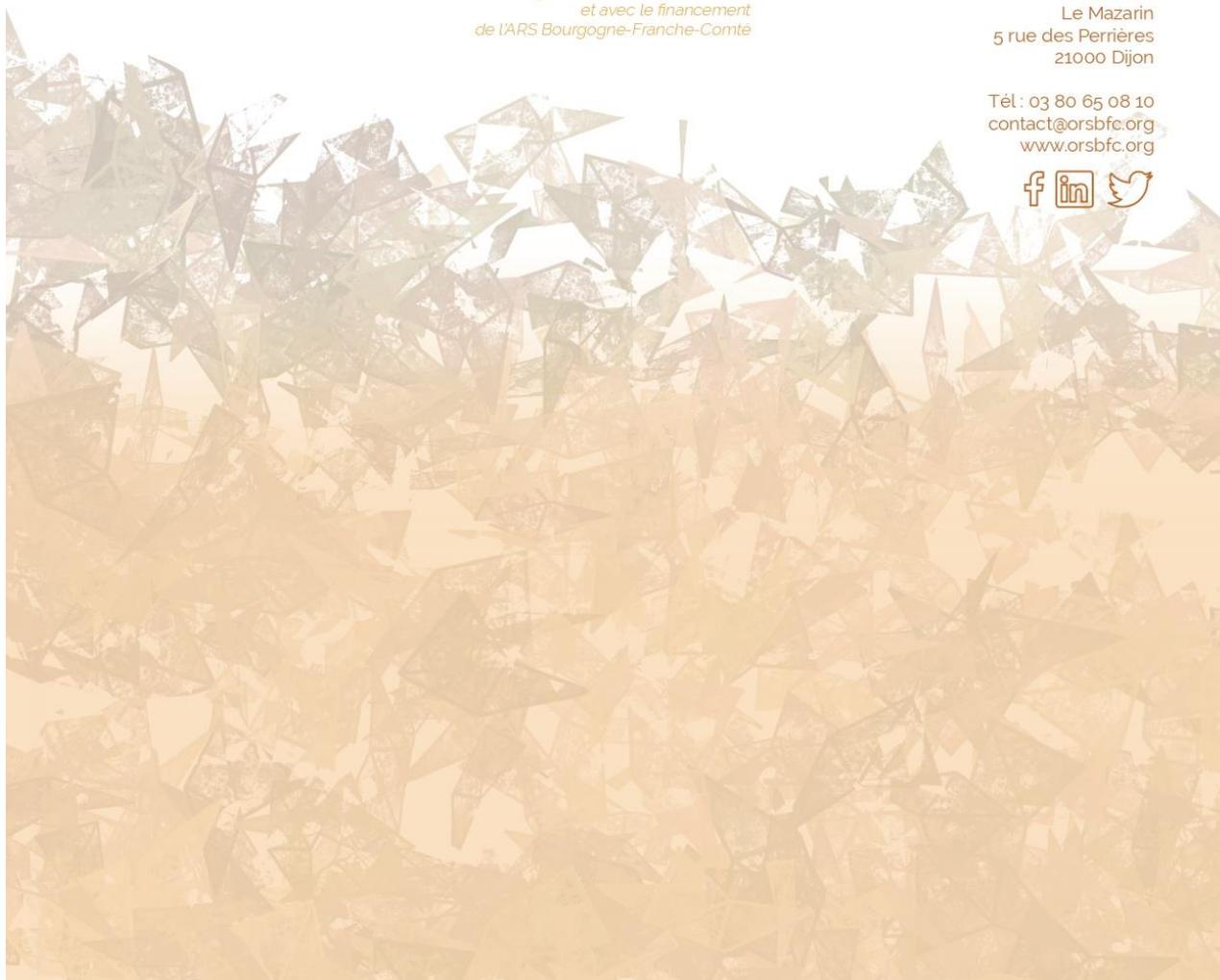
Élaboré dans le cadre du Contrat local de santé



*Diagnostic réalisé à la demande
et avec le financement
de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté*

ORS BFC
Le Mazarin
5 rue des Perrières
21000 Dijon

Tél : 03 80 65 08 10
contact@orsbfc.org
www.orsbfc.org



Annexe 2 : Les synthèses des ateliers de concertations - élaboration du CLS

Atelier Prévention, promotion de la santé et addictions

Axes

Exemples de pistes d'actions proposées

Nutrition

- promouvoir l'alimentation et lutter contre l'obésité (jeunes, scolaires)
- sensibiliser à l'alimentation saine et promouvoir les circuits courts
- développer la prévention secondaire auprès des publics précaires
- améliorer le dépistage du diabète
- promouvoir l'activité physique

Addictions

- sensibiliser le grand public, promouvoir les dispositifs et structures existants
- former au repérage et à l'orientation, améliorer la coordination et l'interconnaissance des acteurs

Cancers

- informer et sensibiliser aux dépistages, travailler à la réduction des facteurs de risque

Maladies infectieuses / vie affective et sexuelle

- informer sur les dépistages existants
- lutter contre le harcèlement
- sensibiliser au cyber-harcèlement
- promouvoir le CES et la vaccination

Maintien de l'autonomie

- améliorer le repérage des personnes âgées isolées

Atelier santé environnement

Axes

Exemples de pistes d'actions proposées

Habitat-santé

- sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et former les professionnels accueillant du public
- prévenir les perturbateurs endocriniens, sensibiliser et former à la nocivité de produits chimiques : produits ménagers et d'entretien, ... et promouvoir des produits naturels
- sensibiliser et former les professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur, à la ventilation et au radon

Eau

- sensibiliser le grand public à l'économie et à la lutte contre le gaspillage
- sensibiliser à la préservation de la qualité de l'eau

Environnements favorables à la santé

- maintenir et développer des services à la population
- lutter contre les nuisances et pollutions (sonores, lumineuses)
- promotion de l'activité physique et développement d'espaces collectifs pour la pratique, promotion des associations sportives
- promotion de la mobilité active et douce

Alimentation de qualité et environnement

- sensibiliser à la nutrition
- mettre en place des actions autour de l'alimentation pour prévenir les maladies chroniques
- lutter contre le gaspillage alimentaire, valoriser les déchets
- promouvoir les circuits courts

Atelier démographie médicale et organisation des soins

Axes

Exemples de pistes d'actions proposées

Promotion du territoire et attractivité

- développer les bourses à destination des professionnels et futurs professionnels de santé (étudiants, stagiaires)
- développer l'offre d'hébergement et les terrains de stages
- promouvoir le territoire et ses dynamiques auprès des étudiants en santé

Amélioration du parcours de soins

- faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
- favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé
- proposer des formations aux aidants

Annexe 3 : Les fiches actions du CLS 2023-2027

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	
Fiche action n°1 Former les professionnels des accueils périscolaires à la promotion d'une nutrition favorable à la santé	
Motivation de l'action, contexte	<p>La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de Haute-Saône, le service de PMI et le RÉPPOP Bourgogne-Franche-Comté (réseau de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique) travaillent ensemble afin de prévenir et réduire le surpoids et l'obésité chez les jeunes haut-saônois.</p> <p>Le département est particulièrement touché par cette problématique. Les calculs d'indice de masse corporelle (IMC) réalisés en classes de sixième permettent aujourd'hui de mieux cerner les zones « à risque », davantage localisées dans les zones plutôt rurales et défavorisées.</p> <p>Sur le territoire du Pays Vesoul-Val de Saône, la réponse se construit depuis plusieurs années grâce à la mobilisation des professionnels de santé et l'intervention du RÉPPOP-BFC qui déploie son action « CROKY BOUGE » en milieu scolaire (classe de CP), et développe des Pass'Sport Forme, permettant à des enfants de 7 à 17 ans surpoids de reprendre une activité physique et d'intégrer, in fine, un club sportif.</p> <p>En parallèle de ces actions, ciblant le public scolaire, le besoin d'une réponse coordonnée, complémentaire, qui permettrait de toucher l'enfant sur davantage de lieux de vie a été identifiée dans le cadre des travaux d'élaboration du CLS.</p> <p>Ainsi, une action à destination des professionnels des accueils périscolaires a été mise en place dans le cadre du CLS précédent et a permis, avec quatre structures participantes, d'initier une dynamique. Celle-ci nécessite aujourd'hui d'être renforcée en outillant davantage ces professionnels pour leur permettre de s'approprier la thématique.</p>
Objectifs de l'action	<p>Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé chez les enfants</p> <p>Former les professionnels des accueils périscolaires à la promotion de l'équilibre alimentaire et des activités physiques et/ou sportives quotidiennes ainsi qu'à l'adoption d'une posture éducative positive visant à l'amélioration des comportements en santé.</p> <p>Accompagner la mise en œuvre de projets éducatifs et proposer des outils, ressources pédagogiques et référentiels d'animation aux professionnels des accueils périscolaire pour enrichir leur pratique.</p>
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>L'action consiste en une formation-action et se déroule en 4 temps :</p> <p>Une réunion visant à informer et mobiliser les équipes</p> <p>Une première intervention auprès des enfants (sous forme d'ateliers) pour les sensibiliser à la thématique</p>

<p>Description du projet</p>	<p>La formation des professionnels d'accueils périscolaires sur trois demies-journées en abordant trois thématiques complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins nutritionnels de l'enfant et généralités autour de l'alimentation en intégrant la participation des agents de restauration - la promotion d'une activité physique quotidienne (offre de jeu actif et pré-sportif) et d'une pratique régulière des enfants avec l'appui des parents et des associations locales - l'accompagnement et mise en œuvre d'animations autour de la nutrition et mise à disposition d'outils pédagogiques, en lien avec la démarche Agrilocal <p>Enfin, une seconde session d'ateliers, visant à sensibiliser les familles, avec cette fois-ci, une co-animation avec les professionnels formés.</p> <p>L'objectif est l'appropriation par les équipes des notions ainsi présentées, afin que les actions perdurent dans le temps. De ce fait, l'implication des collectivités et de la ligue FOL 70 sera recherchée afin que les formations puissent être proposées aux nouveaux collaborateurs, permettant ainsi que des actions soient mises en place dans la durée.</p> <p>Porteur de l'action : à définir, en lien avec le RRAPPS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : collectivités territoriales, CPAM de Haute-Saône, FOL 70, Département de la Haute-Saône, RRAPPS</p> <p>Population bénéficiaire : enfants fréquentant les accueils périscolaires du territoire et leurs parents, professionnels exerçant des accueils périscolaires, référent de la restauration scolaire, ATSEM intervenant sur le temps méridien</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Une meilleure connaissance des leviers par les professionnels des périscolaires, pour agir sur la santé des enfants accueillis au sein de leur structure</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Déploiement dès 2024 au sein des périscolaires du territoire identifiés comme étant en zone prioritaire par les enquêtes épidémiologiques et le CLS et volontaires pour s'engager dans un projet</p> <p>2024-2027 : formation de quatre structures par an</p>
<p>Financement</p>	<p>A définir</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <p>Nombre de professionnels exerçant en périscolaire formés Nombre de structures formées sur les 19 périscolaires du Pays Nombre de structures ayant déployé une action de promotion de la nutrition (alimentation et activité physique) à l'issue de la formation proposée aux animateurs et type de projets déployés Nombre d'enfants participants aux ateliers Nombre de parents participants aux ateliers</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Une réunion bilan sera organisée en fin d'année scolaire avec les équipes de coordination et de l'animation</p> <p>Source : porteur de l'action</p>

	Responsable du suivi : PVVS, ARS BFC
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé, faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</p> <p>Lien parcours : parcours nutrition santé</p> <p>Autre plan/programme/politique : mission retrouve ton cap (MRTC) de la CPAM de Haute-Saône, programme national nutrition santé (PNNS) et programme national pour l'alimentation (PNA), plan alimentaire territorial en cours de construction à l'échelle du département</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	
Fiche action n°2	
Proposer un programme de sensibilisation à la nutrition à destination des collégiens	
Motivation de l'action, contexte	<p>La nutrition est un déterminant majeur de santé. Dans une perspective de santé publique, elle intègre l'alimentation et l'activité physique. Une nutrition satisfaisante à tous les âges de la vie contribue à la préservation d'un bon état de santé. À l'inverse, une nutrition inadaptée, au sens où elle s'éloigne des recommandations qui sont définies par les groupes d'experts scientifiques, est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre la population française en ce début de 21^{ème} siècle : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.</p> <p>Aussi, le Pays Vesoul-Val de Saône a souhaité impulser une dynamique sur cette thématique et mener plusieurs actions, telles que : l'organisation de rencontres professionnelles « parlons actions nutrition » ou encore le « défi aliment'action » à destination du grand public.</p> <p>A cette dernière occasion, un établissement scolaire a manifesté son intérêt pour la nutrition et en lien avec le programme scolaire, souhaitait être accompagné dans la mise en place de sensibilisations à destination de ses élèves de quatrième. L'expérimentation du programme s'est déroulée en 2022. Fort d'un retour positif et d'une nouvelle demande par l'établissement, le Pays souhaite pouvoir proposer un programme d'interventions « à la carte » aux 7 collèges du territoire.</p> <p>De plus, depuis quelques années, l'augmentation du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents est devenue un problème majeur de santé publique. En effet, chez les enfants âgés de 6 à 17 ans, en 2015, les prévalences observées étaient de 17% de surpoids dont 4% d'obésité.</p> <p>En Bourgogne Franche-Comté, la prévalence de surpoids des élèves de sixième est passé de 18,8% en 2018 à 21% en 2021. Elle est de 21,7% en Haute-Saône.</p> <p>Globalement, le surpoids et l'obésité sont en augmentation chez l'enfant à l'entrée en sixième. Le nord de la Haute-Saône est plus particulièrement touché mais tout le département est concerné.</p> <p>Au vu de ces chiffres et en complément des programmes existants tels que CROKY BOUGE proposés dans les écoles primaires, il est important de pouvoir continuer la prévention par une sensibilisation à la nutrition auprès des élèves dès leur entrée en sixième.</p>
Objectifs de l'action	Sensibiliser les collégiens à la nutrition afin d'améliorer l'état de santé global de la population
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Proposer et mettre en œuvre un programme « à la carte » pour promouvoir la nutrition (alimentation saine, équilibrée, locale et de saison, activité physique et sportive), composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'information et sensibilisation par des professionnels via l'organisation d'ateliers : diététicien/nutritionniste, acteurs de la prévention - d'interventions animées de professionnels sur : <ul style="list-style-type: none"> o l'alimentation locale, de saison, respectueuse de l'environnement

	<ul style="list-style-type: none"> ○ le gaspillage alimentaire ○ la valorisation des restes et le compostage <ul style="list-style-type: none"> - de rencontres avec les producteurs et agriculteurs locaux - de diffusion des ressources documentaires existantes, par ex. l'annuaire des producteurs locaux et mise à disposition des outils tel que l'exposition « manger, bouger, dormir » de l'Ireps BFC - de sessions de promotion de l'activité physique
Description du projet	<p>Au-delà des interventions proposées, il s'agit aussi d'outiller les enseignants et les publics pour leur permettre de renouveler ces actions et de construire des projets.</p> <p>Par ailleurs, un état de lieux des actions déjà déployées sera réalisé afin de mieux les coordonner, permettant ainsi d'envisager, dans un second temps le déploiement du programme ICAPS (Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité : action probante, actuellement expérimentée dans le Nord Franche-Comté).</p> <p>Porteur de l'action : PVVS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CPAM de Haute-Saône (MRTC), CPIE, CPTS BV, Département de la Haute-Saône (PAT), éducation nationale / établissements scolaires / établissements scolaires agricoles, étudiants (STAPS, APA, Santé), IREPS BFC, Mutualité Française BFC, RéPPOP, RSS / maison sport santé, professionnels de santé, services sanitaires, SYTEVOM</p> <p>Population bénéficiaire : collégiens</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	Une meilleure information des collégiens et une amélioration de leur état de santé global
Calendrier prévisionnel	2023-2024 : élaboration d'un programme avec les acteurs et mise en œuvre du programme 2024-2027 : mise en œuvre de deux programmes par an
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 7 700€</p> <p>Le budget prévisionnel et maximum d'un programme est estimé à : 1 100€ Il comprend l'intervention du/de la diététicien.ne (200€/intervention) et les trois interventions du CPIE (300€/intervention). L'objectif est de pouvoir proposer 7 programmes, soit 1 programme par collège du territoire.</p> <p>Cofinancement : à définir Taux d'intervention ARS : à définir</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre d'enseignants outillés Nombre d'élèves sensibilisés Nombre de classes et de collèges touchés Nombre d'interventions réalisées Nombre de partenaires mobilisés</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : établissements scolaires</p>

	Responsable du suivi : PVVS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé, faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</p> <p>Lien parcours : parcours nutrition santé</p> <p>Autre plan/programme/politique : mission retrouve ton cap (MRTC) de la CPAM de Haute-Saône, programme national nutrition santé (PNNS) et programme national pour l'alimentation (PNA), programme SVT du cycle 4, plan régional sport santé de Bourgogne-Franche-Comté 2016-2020, Plan Climat Air Energie Territorial du PVVS</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	
Fiche action n°3	
Sensibiliser la population notamment les publics vulnérables à l'alimentation saine et à la consommation de produits locaux	
Motivation de l'action, contexte	En 2020, le Pays Vesoul-Val de Saône a impulsé une dynamique autour de la nutrition et a mené plusieurs actions, telles que : l'organisation de temps d'échanges entre professionnels « <i>parlons actions nutrition</i> » ou encore le « <i>défi aliment'action</i> » à destination du grand public. Dans la continuité de ces actions et en complément de celle menée auprès des collégiens dans le cadre du CLS 2023-2027, il est proposé une action de sensibilisation ciblant les publics vulnérables : personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, personnes âgées.
Objectifs de l'action	Sensibiliser la population et notamment les publics en situation de vulnérabilité à l'alimentation saine et à la consommation de produits locaux
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Il s'agit de permettre l'adoption et le maintien des comportements alimentaires favorables à la santé en accompagnant les publics ciblés, notamment les publics les plus fragiles. L'action proposée consiste à proposer aux différents groupes, des ateliers cuisines pour réaliser des recettes équilibrées à base de produits locaux et de saison, et animés par un professionnel (ex. diététicien). Une attention particulière sera portée à l'adaptation des recettes aux besoins des publics à la fois en termes de qualité nutritionnelle et de niveau de ressources.</p> <p>Suite à un appel à manifestation d'intérêt, le Pays retiendra trois groupes cibles, selon critères prédéfinis. Chaque structure élaborera trois recettes équilibrées (entrée, plat, dessert), à base de produits issus de circuits courts, qui pourront être intégrées à un livret.</p> <p>Le livret de recettes sera le fil rouge des ateliers et permettra de toucher des types de publics très différents aux problématiques diverses, de valoriser le travail accompli par ces groupes et proposer un « référentiel » pouvant être utilisé par les acteurs du territoire.</p> <p>Porteur de l'action : PVVS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : agriculteurs et producteurs locaux, associations caritatives locales, Epi'cerise, espace Villon, CAF, chambre d'agriculture, Département de la Haute-Saône, IREPS BFC, établissements d'accueil de personnes âgées, en situation de handicap et en situation de précarité, MSA, Mutualité Française BFC</p> <p>Population bénéficiaire : 3 publics différents sont concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes en situation de handicap vivant de façon autonome (habitat inclusif ou domicile) - Personnes en situation de précarité

	<p>- Personnes âgées, à domicile, en s'appuyant sur les habitats inclusifs du territoire, en lien avec les associations d'aide à domicile</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	Sensibilisation à l'alimentation des différents publics ciblés et appropriation par ces publics des informations données par la création d'un support utilisable dans leur quotidien et diffusable
Calendrier prévisionnel	18 ateliers à organiser entre 2023 et 2027
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 14 500€ 4 500€ pour la réalisation des ateliers Le budget prévisionnel d'une séance est de 250€. L'objectif est de pouvoir proposer aux six structures, trois ateliers animés par un.e diététicien.ne pour élaborer les recettes à intégrer dans le livret. 10 000€ pour la conception et l'impression du livret de recettes</p> <p>Taux d'intervention ARS : 31%</p> <p>Cofinancements : PVVS, et autres à rechercher pour l'élaboration du livret de recettes</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre de personnes sensibilisées et par type de public Nombre de structures participantes Nombre d'ateliers cuisines réalisés Nombre de partenaires mobilisés</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : PVVS Responsable du suivi : PVVS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé, faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</p> <p>Lien parcours : parcours nutrition santé</p> <p>Autre plan/programme/politique : programme national nutrition santé (PNNS) et programme national alimentation (PNA) Fiche action n°5 du plan d'actions de la CPTS BV : mise en œuvre d'un parcours nutrition et d'un parcours activité physique adaptée</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	
Fiche action n°4	
Créer une maison des 1000 premiers jours	
Motivation de l'action, contexte	<p>Dans le rapport de la commission des 1000 premiers jours, datant de septembre 2020, les experts mettent en avant l'importance de cette période de la vie, allant du 4^{ème} mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant, voir jusqu'à ses 3 ans.</p> <p>Au cours de cette période clé, l'accompagnement individualisé des parents est primordial pour leur permettre d'accéder à des informations claires et vérifiées.</p> <p>L'une des préconisations de ce rapport est la création de « maisons des 1000 premiers jours ». Présentés comme un levier face au manque de lisibilité et de coordination de l'offre de soin, ces lieux ouverts à tous, s'adressent à tous les parents et leurs enfants, ainsi qu'à l'entourage de l'enfant. Décrites comme un lieu d'accès à la culture, elles sont un lieu où l'on peut venir jouer avec son enfant, se rencontrer et échanger sur la parentalité, mais également un guichet unique où l'on peut entrer en lien avec les services publics dédiés aux enfants et aux parents, rencontrer des professionnels de santé ou du social...</p> <p>Le rapport précise que les maisons des 1000 premiers jours pourront « ouvrir progressivement, s'appuyant sur des structures et initiatives existantes qui intégreront peu à peu au réseau de nouveaux services et pourraient aussi travailler à une offre de proximité ».</p> <p>L'ADMR de Haute-Saône, forte de son expérience sur le territoire, travaille en lien avec des communautés de communes, un projet de LAEP (lieu d'accueil parents enfants) itinérants, qui pourrait notamment intervenir sur la communauté de communes Les Combes et la communauté de communes Les Hauts du Val de Saône.</p> <p>La Haute-Saône étant un territoire rural, il faut également tenir compte des problématiques d'accès aux informations auxquelles sont confrontés les habitants du Pays Vesoul-Val de Saône. Ainsi, le lien entre un projet de LAEP itinérant et la création d'une maison des 1000 premiers jours, qui permettrait, en s'appuyant sur ce lieu identifié par les familles de favoriser l'accès aux informations et la coordination entre les différents intervenants, a été identifié comme une réponse aux besoins exprimés par les partenaires.</p>
Objectifs de l'action	Créer une maison des premiers jours en s'appuyant sur une structure d'accueil des jeunes enfants et de leurs parents, le LAEP itinérant porté par l'ADMR 70, afin d'améliorer le parcours des 1000 premiers jours de l'enfant
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>L'action consiste en la création d'une maison des 1000 premiers jours s'appuyant sur le LAEP itinérant porté par l'ADMR.</p> <p>Le groupe de travail créé dans le cadre de l'élaboration du CLS a permis d'insuffler une dynamique partenariale. Il s'agira de l'étoffer et de la faire vivre afin d'identifier les besoins, puis de mobiliser des partenaires pour proposer des projets ayant pour but d'améliorer l'information, la promotion de la santé, la sensibilisation à la santé environnementale et l'accès aux soins des familles. A termes, le LAEP fera partie des services proposés au sein de la maison des 1000 premiers jours, au même titre que les interventions et les séances d'informations.</p> <p>Porteurs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ADMR 70 porte le LAEP - Le PVVS porte la coordination des acteurs de la maison des 1000 premiers jours

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CAF de la Haute-Saône, CAMSP, CPAM de Haute-Saône, CPTS BV, collectivités, Département de la Haute-Saône via la PMI, MGEN, IREPS, Réseau périnatalité de Franche-Comté, RRAPPS 70, Maisons France Services</p> <p>Population bénéficiaire : futurs parents et femmes enceintes, enfants âgés de 0 à 3 ans et leurs familles</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône, et plus particulièrement les communautés de communes qui seront retenues par l'ADMR de Haute-Saône pour le déploiement du LAEP itinérant</p>
Résultats attendus	Une meilleure coordination des professionnels autour du parcours des 1000 premiers jours de l'enfant permettant ainsi une meilleure structuration de l'information à destination des familles
Calendrier prévisionnel	<p>2023-2024 : ouverture du LAEP</p> <p>Construction d'un réseau partenarial afin d'élaborer un plan d'actions et déterminer le mode de fonctionnement</p> <p>2024-2027 : déploiement du plan d'actions (intervention des professionnels)</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : à définir</p> <p>Taux d'intervention ARS : à définir</p> <p>Cofinancements : le LAEP est financé par l'ADMR et la CAF de Haute-Saône, collectivités</p>
Indicateurs	<p>Description & valeur initiale :</p> <p>Nombre de structures/institutions représentées au sein de groupe de travail : /5</p> <p>Nombre d'actions déployées au sein de la maison des 1000 premiers jours</p> <p>Nombre et type de bénéficiaires d'actions déployées au sein de la maison des 1000 premiers jours</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : opérateurs des actions</p> <p>Responsables du suivi : PVVS, ARS</p> <p>Taux de satisfaction des usagers de la maison des 1000 premiers jours par rapport aux actions proposées</p> <p>Fréquence de mesure : un questionnaire de satisfaction proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à chaque action déployée si action ponctuelle - annuellement pour les actions régulières <p>Source : opérateurs des actions</p> <p>Responsables du suivi : PVVS, ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé</p> <p>Lien parcours : parcours maternité et parentalité, parcours développement de l'enfant</p> <p>Autre plan/programme/politique : politique des 1000 premiers jours</p> <p>Fiche action n°9 du plan d'actions de la CPTS BV : prévention primaire et secondaire, parcours périnatalité et développement de l'enfant</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	
Fiche action n°5	
Déployer l'action « Jeux de sons, jeux de signes »	
Motivation de l'action, contexte	<p>On estime à 4,1 millions le nombre de personnes, en France, qui ont des problèmes d'audition (<i>source : Ministères du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, février 2010</i>). La perte d'audition est un réel problème de santé publique. D'après l'enquête <i>Handicap santé</i>, 10 millions de personnes rencontrent des problèmes d'audition en 2008 en France. Pour 5,4 millions de personnes, ces limitations auditives ont des répercussions sur leur vie quotidienne. Ces difficultés sont étroitement liées au vieillissement mais aussi les conséquences de comportements à risques au quotidien. Un enfant sur mille naît chaque année en France avec une déficience auditive. Deux enfants sur mille deviennent sourds avant l'âge de 14 ans. 57% des jeunes (19-25 ans) ont déjà souffert d'un problème d'audition : douleur, sifflement, perte brusque d'audition... (<i>source : reunica-JNA-IPSOS, février 2012</i>).</p> <p>Chez les jeunes, l'écoute des musiques amplifiées (casques, concerts,...) et la télévision constituent les principales sources d'exposition au bruit. Souvent longues et d'intensité élevée, ces expositions peuvent engendrer des lésions irréversibles (surdité précoce, hyperacousie, acouphènes...) et des difficultés invalidantes (troubles du langage et des apprentissages, décrochage scolaire, impact sur les relations sociales...). D'où l'importance de permettre aux jeunes enfants de faire l'acquisition des bons gestes et réflexes pour préserver leur capital auditif tout au long de leur vie.</p> <p>(<i>Source : Enquête Le capital auditif des jeunes toujours en danger, IPSOS</i>).</p>
Objectifs de l'action	Préserver le capital auditif chez les jeunes par le déploiement de l'action « Jeux de sons, jeux de signes » sur le Pays Vesoul-Val de Saône au sein des établissements accueillant des jeunes de 8 à 12 ans
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>L'action « Jeux de sons, jeux de signes » a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver le capital auditif chez les jeunes en leur permettant de mieux connaître l'appareil auditif et savoir anticiper les traumatismes sonores - reconnaître un environnement sonore favorable / défavorable à l'école ou ailleurs, identifier et prévenir les pollutions et nuisances sonores et en améliorant leurs connaissances du monde des sourds pour ainsi faire évoluer leurs représentations de ce dernier <p>L'animation est jalonnée par différentes séquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeu de reconnaissance auditive de différents sons de la forêt - jeu de l'échelle sonore - jeu de Memory et sur la langue des signes <p>En complément, une attention particulière sera portée au monde du handicap : comprendre l'autre, ce qu'il vit ; comment communiquer, l'aider et l'accompagner ?</p> <p>Ces éléments favorisent une grande prise de conscience pour les camarades.</p>

	<p>Porteur de l'action : Mutualité Française BFC</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : associations (FOL70), éducation nationale, collectivités, organisateurs de manifestations culturelles</p> <p>Population bénéficiaire : enfants de 8 à 12 ans scolarisés en classe de CE2, CM1 et CM2 dans le milieu scolaire, ou au sein des structures d'accueil extra/périscolaires</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	2023-2027 : minimum 3 interventions par an selon les besoins identifiés par le PVVS
Calendrier prévisionnel	Déploiement d'actions à compter de 2023 et sur toute la durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : CPOM Mutualité Française BFC</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p>
Indicateurs	<p>Description & valeur initiale :</p> <p>Nombre de séances réalisées Taux de satisfaction des participants</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : Mutualité Française BFC Responsable du suivi : PVVS, ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé</p> <p>Lien parcours : parcours adolescents et jeunes adultes (Pass'Santé Jeunes), parcours développement de l'enfant</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé

Fiche action n°6 Lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement

Motivation de l'action, contexte

Les adolescents et jeunes adultes âgés de 11 à 25 ans qui représentent 17 % de la population ont globalement un état de santé satisfaisant. Cependant environ 2 % d'entre eux ont le sentiment d'être en mauvaise santé. L'analyse des éléments épidémiologiques et statistiques permettent de mettre en exergue les thèmes et domaines sur lesquels une vigilance accrue doit être portée. Parmi eux, il est retenu plus particulièrement les conduites addictives, les troubles nutritionnels, les comportements liés à la sexualité et à la vie affective ainsi que le mal-être.

Pour l'élaboration de compétences psychosociales favorables à sa santé, l'adolescent doit être accompagné durant tout son parcours de vie, dans le cadre d'une communication intergénérationnelle, sans oublier toutefois que la prise de risques est une composante structurelle de l'adolescence.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Quatre élèves sur dix indiquent avoir été au moins une fois, victimes de violences verbales, d'exclusion ou de vol au cours de l'année scolaire. 24,7 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée. Et 2,6 % des élèves signalent plus de cinq atteintes répétées.

(Source : Traore B., 2022, "Résultats de la première enquête de climat scolaire et victimation auprès des élèves de CM1-CM2 : 92,4 % d'entre eux déclarent se sentir "bien" ou "très bien" dans leur école, Note d'Information n° 22.08, DEPP).

Du fait de l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves peut se poursuivre en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyber-harcèlement : "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule".

Au sein des établissements scolaires, l'éducation nationale déploie son programme PHARe afin de sensibiliser les enseignants, les élèves et les familles. En dehors du milieu scolaire, des actions ponctuelles émergent mais un besoin de coordination et de communication sur l'existant est exprimé par les partenaires sur le terrain.

Objectifs de l'action

Co-construire un plan d'actions coordonné pour lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement avec les acteurs du territoire, s'appuyant notamment sur le développement des compétences psychosociales

Description du projet

Résumé :

L'action consiste en la création d'un groupe de travail ayant pour missions d'identifier les besoins, de repérer les actions de lutte contre le harcèlement existant et de les coordonner afin d'établir un plan d'actions à déployer dès 2024 à l'échelle du territoire.

Porteur de l'action : PVVS

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : éducation nationale, IREPS BFC, ligue FOL 70, MDA 70, promeneurs du net, réseau Pass'Santé Jeunes, RRAPPS</p> <p>Population bénéficiaire : enfants et adolescents du territoire</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	Grâce au travail de coordination des acteurs du territoire, une meilleure prévention du risque de harcèlement chez les jeunes, leur famille et les professionnels qui les entourent
Calendrier prévisionnel	2023 : constitution du groupe de travail et élaboration du plan d'actions 2024 : déploiement des premières actions
Financement	A définir
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre de partenaires impliqués dans le groupe de travail</p> <p>Nombre de rencontres du groupe de travail</p> <p>Elaboration d'un plan d'actions</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé</p> <p>Lien parcours : parcours adolescents et jeunes adultes (Pass'Santé Jeunes), parcours développement de l'enfant, parcours addictions</p> <p>Autre plan/programme/politique : programme pHARe déployé en milieu scolaire par l'éducation nationale, stratégie nationale multisectorielles de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	
Fiche action n°7	
Participer à l'ouverture et au fonctionnement d'une antenne de la MDA 70 sur Jussey	
Motivation de l'action, contexte	<p>Les Maisons de l'Adolescence (MDA), définies par la circulaire du 22 novembre 2016, sont des lieux ressources sur la santé et le bien-être des jeunes. Les MDA sont des structures associant une diversité d'institutions et de professionnels, afin d'organiser l'accueil, l'orientation, la prise en charge et l'accompagnement des adolescents et de leur entourage familial.</p> <p>La MDA de la Haute Saône a été créée en 2017. Elle est actuellement présente sur 5 sites : Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains, Gray et Rioz.</p> <p>Le nombre de jeunes pris en charge par la MDA en constante évolution indique qu'elle répond à un besoin du territoire.</p> <p>Dans un milieu rural comme le PVVS, il est important de favoriser l'aller vers. La création d'une antenne de la MDA 70 sur la communauté de communes Les Hauts du Val de Saône (CCHVS) répond à cet objectif. Le choix du secteur s'explique par les caractéristiques socio-économiques de la CCHVS, par la présence historique de l'AHBFC sur ce secteur et les difficultés d'accès aux soins particulièrement prégnantes.</p> <p>Cette antenne supplémentaire permettrait de couvrir les besoins du territoire et d'orienter les jeunes vers les dispositifs en capacité de les prendre en charge. L'ouverture de cette antenne est conditionnée au recrutement de 0,5 ETP de psychologue en renfort de l'équipe actuelle de la MDA.</p>
Objectifs de l'action	Créer une antenne de la MDA70 sur le secteur de Jussey
Description du projet	<p>Résumé : Permettre l'ouverture et le fonctionnement d'une antenne de la MDA 70 sur Jussey par le financement d'un 0,5 ETP d'un psychologue intervenant sur le secteur 3 demi-journée par semaine</p> <p>Porteur de l'action : AHBFC</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ADMR, AHSSEA, CAF 70, CD 70, CIDFF, CIJ, communautés de communes, DAC, Education Nationale, GH 70, IREPS BFC, Maison France service, mission locale, MFR, MSP, PJJ, préfecture, professionnels de santé, Pays Vesoul - Val de Saône, RRAPPS, UDAF</p> <p>Population bénéficiaire : Jeunes de 12 à 25 ans</p> <p>Territoire concerné : CCHVS et alentours</p>
Résultats attendus	Ouverture d'une antenne MDA 70 sur Jussey et montée en charge progressive de son activité
Calendrier prévisionnel	Ouverture le 1 ^{er} septembre 2022 Financement à compter de janvier 2023
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : 25 000€ / an Taux d'intervention ARS : 100%

<p>Indicateurs</p>	<p>Description : Nombre de jours d'ouverture de l'antenne MDA 70 de Jussey Nombre de jeunes suivis au sein de cette antenne Nombre et structure d'appartenance des partenaires impliqués dans le projet</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : MDA 70 Responsables du suivi : PVVS, ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p>Lien parcours : parcours psychiatrie santé mentale</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM de la Haute-Saône, feuille de route santé mentale et psychiatrie du 21 janvier 2022</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé

**Fiche action n°8
Déployer les formations premiers secours en santé mentale (PSSM)**

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Le département de Haute-Saône connaît un taux de suicide important (26/100 000 habitants en 2019). Sur le PVVS les taux des indicateurs de santé mentale sont significativement supérieurs à ceux de la région : prise en charge en soins pour maladies psychiatriques (52,7/1 000), pour dépression (20,4/1 000) et pour troubles addictifs (10,5/1 000) sont significativement supérieurs à ceux de la région (respectivement 39,6 ; 14,5 et 7,7/1 000); de même que celui des personnes consommant régulièrement des psychotropes (138,9 vs 120,6/1 000) en particulier des antidépresseurs (55,9 vs 51,5/1 000). Depuis plusieurs années, l'ARS propose aux professionnels, notamment issus de l'éducation nationale la formation « sentinelle » ayant pour objectif un meilleur repérage des personnes à risque. L'offre s'étend aujourd'hui au grand public avec la mise en place des formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM). L'objectif est de former des secouristes pour qu'ils soient à même de mieux repérer les troubles en santé mentale (dépression, anxiété, psychose), d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels en mesure d'apporter une réponse et, en cas de crise, de relayer au service le plus adapté.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Prévenir la crise suicidaire par la formation du grand public Lutter contre la stigmatisation en matière de santé mentale</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé : L'action vise à faire connaître et déployer au sein de notre territoire une à deux formations PSSM chaque année. Destinée au grand public, ces formations visent à améliorer le repérage de la crise suicidaire et à permettre une meilleure orientation des personnes à risque. En parallèle, des actions de communication seront mises en œuvre afin de faire connaître au grand public le numéro national de prévention du suicide : 3114. La coordination du réseau de personnes ainsi formées devra être travaillée dans un second temps afin de permettre à ces personnes de disposer d'informations à jour. Porteur de l'action : PVVS Partenaires, acteurs à mobiliser : formateurs agréés PSSM France Population bénéficiaire : grand public avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles : jeunes, personnes en situation de précarité et agriculteurs Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Une augmentation du nombre de personnes formées aux premiers secours en santé mentale, concourant ainsi à la déstigmatisation des troubles psychiques</p>

Calendrier prévisionnel	2023-2027 : deux formations par an
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 40 000€ Coût de la formation PSSM = 250€ / personne Pour deux formations : 2x16x250€ = 8 000€/an Le nombre de participants par session est limité à 11 personnes</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : l'ARS finance l'intégralité des sessions, la coordination est faite avec la CPAM qui finance également des sessions de formation PSSM.</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre de formations PSSM organisées sur le territoire Nombre de personnes formées Taux de satisfaction des personnes formées</p> <p>Valeur initiale : une session organisée en 2022, soit 11 personnes formées</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : organisme certifié PSSM en charge de l'organisation de la formation Responsable du suivi : PVVS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p>Lien parcours : parcours psychiatrie santé mentale</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM de Haute Saône, qui comporte également une action de prévention de la crise suicidaire, le programme Vigilans déployé en Haute-Saône depuis 2021, la DDT de Haute-Saône qui porte le comité départemental de prévention du mal-être en agriculture, auquel l'ARS participe.</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	
Fiche action n°9	
Promouvoir le dépistage organisé des cancers en accueillant le « Voyage au cœur du sein »	
Motivation de l'action, contexte	<p>Des actions de sensibilisation et de promotion du dépistage organisé des cancers sont déployées chaque année à l'échelle du département, notamment dans le cadre d'<i>octobre rose</i> ou <i>mars bleu</i> par les acteurs du territoire : CPAM de Haute-Saône, Fémasco, ASEPT FC/B, la Ligue, Intégrées au précédent CLS, le Pays souhaite poursuivre la dynamique en proposant une action de sensibilisation autour des cancers du sein et du col de l'utérus.</p> <p>En effet, bien qu'inférieur à ceux de la région ou de la France métropolitaine, le taux standardisé de prise en soins pour cancers, 47,5 pour 1000 habitants est important, faisant du cancer l'un des quatre principaux problèmes de santé sur le secteur. Le cancer du sein est la première cause de cancer féminin. Ainsi, 1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie. Son dépistage permet de guérir 90% des patientes atteintes par la maladie.</p> <p>On constate également, que le recours aux soins des habitants du Pays Vesoul-Val de Saône pour des actes liés à la prévention est moins élevé que la moyenne régionale sur l'année 2019. Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 59,2 % des femmes de 50-74 ans ont réalisé une mammographie de dépistage du cancer du sein contre 60,4 % en région et pour un objectif régional de 60% en 2023 - 39,1 % des femmes de 15-74 ans ont bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus contre 40,9 % en région pour un objectif régional à 65% pour 2023 <p>Au vu de ces chiffres, il est proposé d'orienter cette action vers l'accueil du « Voyage au cœur du sein », la promotion du dépistage du cancer du col de l'utérus et de la vaccination du HPV, tout en veillant à travailler en collaboration avec les partenaires qui déploient actuellement des actions dont la CPTS du bassin vésulien, la CPAM de Haute-Saône et les professionnels de santé du territoire.</p>
Objectifs de l'action	Promouvoir les dépistages organisés des cancers en accueillant le « Voyage au cœur du sein » et en portant une attention particulière aux publics vulnérables
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Afin de promouvoir et renforcer le dépistage du cancer du sein, une jeune artiste toulousaine, Émilie Prouchet-Dalla Costa, a conçu une œuvre artistico-médicale originale : « Voyage au cœur du sein », en partenariat avec un médecin hospitalier diplômé en santé publique et un réseau immobilier national. Un comité scientifique composé de plusieurs experts en sénologie et santé publique, est fortement impliqué dans la conception des supports et des contenus pédagogiques du projet.</p> <p>Voyage artistique et pédagogique à l'intérieur des seins d'une femme. L'installation gonflable invite le public à un voyage tridimensionnel – artistique, pédagogique et spectaculaire à l'intérieur des seins d'une femme...</p>

	<p>À l'intérieur du premier sein, on découvre les principales composantes de l'anatomie d'un sein. Une table lumineuse informative permet au spectateur de comprendre l'évolution des lésions et les solutions thérapeutiques proposées par la médecine.</p> <p>Un second sein dévoile au spectateur une vision radiographique du sein, avec sur les parois des images de mammographie. Au sommet du dôme, une projection vidéo met en scène le développement, le traitement et la guérison d'Alice, une patiente atteinte par la maladie dont le but est de dédramatiser l'épreuve de la maladie.</p> <p>C'est ainsi que l'art, la médecine et l'innovation se mettent au service de la femme pour promouvoir le dépistage du cancer du sein. Cet événement est également l'occasion de faire la promotion du dépistage organisé des cancers du col de l'utérus et colorectal.</p> <p>Porteur de l'action : PVVS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ASEPT, CPAM 70, CPTS BV, CRCDC, Département de la Haute-Saône, Epi'cerise, FéMaSCo, Gadjé, IREPS BFC, IRFC, MSA FC, RRAPPS, Social Club de Vesoul, professionnels de santé, tous autres partenaires travaillant en lien avec du public en situation de précarité</p> <p>Population bénéficiaire : grand public, avec une attention particulière pour les personnes en situation de précarité en s'appuyant sur les structures qui les accompagnent</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	Une meilleure information des publics sur les dépistages organisés des cancers
Calendrier prévisionnel	2023-2024
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 7 000€ Dont 6 200€ hors taxe pour la location de la structure</p> <p>Taux d'intervention ARS : à définir selon cofinancements</p> <p>Cofinancements : collectivités, FNPEIS CPAM 70, MGEN, PVVS, CPTS BV</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sur le voyage au cœur du sein dont nombre de personnes en situation de précarité - Nombre de professionnels de santé présents - Nombre de partenaires mobilisés sur le voyage au cœur du sein - Questionnaire de satisfaction de l'action <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : PVVS Responsable du suivi : PVVS</p>

<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé, accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits</p> <p>Lien parcours : parcours cancers</p> <p>Autre plan/programme/politique : plans cancers nationaux Fiche action n°10 du plan d'actions de la CPTS BV : prévention primaire et secondaire, gériatrie et maladies chroniques</p>
--	--

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé

Fiche action n°10

Informier et sensibiliser les clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap

Motivation de l'action, contexte

Depuis 2017, le handicap est l'une des priorités du Gouvernement qui s'est engagé dans la construction de réformes et de stratégies en faveur d'une société plus inclusive. Dans le sport, l'inclusion sociale peut notamment se traduire, pour tout un chacun, par la possibilité d'accéder et de pratiquer une activité physique et sportive et de l'appréhender au niveau de son choix.

Aussi, la *stratégie nationale sport et handicaps 2020-2024* place le pratiquant en situation de handicap au cœur de chacune des mesures qui y sont inscrites, qui prennent en compte tous les éléments qui composent l'écosystème du sport : offre de pratique, environnement social, accessibilité, formation, encadrement, transports....

L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap (PSH) est également l'une des ambitions affichées par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

De plus, l'article 30 de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées demande aux États parties de prendre des mesures favorisant « la participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports ».

Aussi, le développement de la pratique sportive pour les PSH s'inscrit pleinement dans le cadre de ces textes.

Pour qu'une personne en situation de handicap puisse véritablement avoir accès à la pratique sportive, elle doit disposer, dans son environnement de vie, d'une offre sportive variée qui lui permette de choisir le type d'activités qui l'intéresse, avec ses pairs ou non, au sein d'une structure adaptée et/ou dans un club dit « ordinaire ».

L'offre sportive doit donc être suffisamment importante dans chaque bassin de vie. Or, dans de très nombreux territoires, les personnes en situation de handicap s'orientent vers des pratiques par défaut, faute de pouvoir exercer une autre activité à proximité de leur lieu de vie ou d'avoir la connaissance d'offres alternatives.

Et si de plus en plus de structures accueillent des PSH, encore trop leur refusent l'accès à la pratique sportive, souvent, par appréhension ou méconnaissance des dispositifs et de l'accompagnement existant pour permettre un accueil dans de bonnes conditions.

Un des enjeux est donc d'informer, sensibiliser directement les clubs pour généraliser l'accueil des PSH.

Cette action s'inscrit dans la continuité de celle menée dans le précédent CLS qui consistait à faciliter l'accès aux activités adaptées par le public en situation de handicap en organisant une journée d'information et de sensibilisation sur les activités sportives présentes sur le territoire. Les objectifs étaient de sensibiliser les personnes en situation de handicap et leur entourage sur la nécessité de pratiquer une activité physique, de les informer des différentes possibilités qui leur sont ouvertes ainsi que de sensibiliser le grand public.

	<p>Pour faire suite à cette action, il est proposé de mettre en place une séance d'information pour permettre aux clubs et associations sportives d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.</p>
Objectifs de l'action	<p>Informers et sensibiliser les éducateurs, animateurs et bénévoles des clubs sportifs du milieu ordinaire à l'accueil de personnes en situation de handicap</p>
Description du projet	<p>Résumé : Organiser une séance d'information sur « comment accueillir des personnes en situation de handicap physique et sensoriel dans un club sportif ? ».</p> <p>L'objectif est de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein des clubs sportifs et de faire évoluer le regard porté sur le handicap. Il s'agit d'une information et d'une sensibilisation aux handicaps physiques, sensoriels (déficient visuel et auditif), mentaux et psychiques, destinés aux éducateurs, animateurs et bénévoles des clubs.</p> <p>Déroulé envisagé de la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des différents types de handicap - informations sur l'accueil et quelques règles d'adaptation - présentation du Comité Handisport et Sport adapté et de leurs missions - description des sports qui peuvent être pratiqués par les personnes en situation de handicap - information sur l'affiliation <p>Cette information permettra à chacun de développer ses savoir-faire pour accueillir la personne en situation de handicap dans les meilleures conditions et en toutes connaissances de ses spécificités.</p> <p>Intervenants lors de la formation : CDH 70, clubs handisport, structures spécialisées, professeur APA.</p> <p>Perspectives : à l'issue de cette séance, il peut être proposé un temps de mise en pratique pour les clubs intéressés, en fonction du handicap qu'ils désirent accueillir, ou pour répondre à une demande d'accueil.</p> <p>Porteur de l'action : CDH 70</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CD Sport Adapté, Clubs handisports, CDOS, MDPH, Professeur APA, réseau sport santé BFC (maison sport santé)</p> <p>Population bénéficiaire : personnes en situation de handicap</p> <p>Territoire concerné : PVVS</p>
Résultats attendus	<p>Une meilleure intégration des personnes en situation de handicap dans le milieu sportif ordinaire</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2023-2024</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 1 000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p>

<p>Indicateurs</p>	<p>Description : Nombre de nouveaux clubs affiliés à handisport et sport adapté Nombre de personnes informées/sensibilisées Nombre de clubs représentés Nombre de personnes en situation de handicap accueillies dans les clubs</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : CDH Responsables du suivi : PVVS, ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits</p> <p>Lien parcours : parcours personnes en situation de handicap</p> <p>Autre plan/programme/politique : stratégie nationale sport et handicaps 2020-2024 Communauté 360 portée par la MDPH</p>

Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé

Fiche action n°11

Améliorer le repérage des personnes âgées vulnérables

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>La loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV de décembre 2015) se décline en trois volets : anticipation du vieillissement, adaptation de la société et accompagnement de la perte d'autonomie. Il s'agit de répondre à l'enjeu du vieillissement de la société : en 2035, un tiers des Français aura plus de 60 ans et la population des plus de 80 ans aura doublé.</p> <p>Comment permettre de maintenir le plus longtemps possible une qualité de vie à domicile dans l'avancée en âge ? Comment préserver l'autonomie des personnes âgées notamment des plus de 75 ans, population particulièrement à risque de perte d'autonomie ?</p> <p>La détection des situations à risque de fragilité et de perte d'autonomie, et la mise en place de mécanismes d'accompagnement adaptés au fur et mesure de l'avancée en âge, est un enjeu fort de la politique de notre système de santé et un enjeu de santé publique. En ce sens, le repérage des risques de fragilité et de perte d'autonomie et le parcours de santé des aînés constituent des axes majeurs des politiques de prévention et de santé : la fragilité est un concept central dans le champ de la gérontologie. Il s'agit d'un concept multidimensionnel, mêlant des éléments liés au parcours personnel, à l'état de santé et à l'environnement (logement, vie sociale, entourage familial, accès aux soins, ...).</p> <p>Ainsi, la notion de « parcours » est au cœur des politiques sociales et du projet régional de santé de l'ARS BFC. Elle implique l'amélioration de la coordination des acteurs, la nécessaire fluidification du parcours, qui se veut être cohérent et adapté permettant ainsi une prise en charge efficiente des personnes âgées.</p> <p>Les actions de formation et de sensibilisation aux enjeux de la prévention de la santé des aînés sont des piliers incontournables.</p> <p>Ainsi, dans le cadre du renouvellement du CLS, un besoin en prévention des risques de fragilité du sujet âgé et en ressources et modalités d'alerte auprès des élus du territoire a été identifié par le groupe de travail réuni autour de la thématique « personnes âgées ».</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Sensibiliser les élus du territoire au repérage des personnes âgées vulnérables afin d'améliorer leur qualité de vie et celle de leurs aidants</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Le format proposé est une séance de sensibilisation d'une heure trente. A l'issue de l'action, les élus seront en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mieux connaître l'environnement des politiques publiques en faveur des personnes âgées et de l'avancée en âge - d'améliorer les connaissances du public âgé par une approche transversale - d'améliorer le repérage des risques de fragilité et de perte d'autonomie et/ou de ruptures dans les parcours des personnes âgées et de leurs aidants - de mieux identifier les ressources afin d'orienter et transmettre les informations pertinentes auprès des coordinations de proximité <p>Le programme détaillé de la formation est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un contexte de mutations : infographie, chiffres clés, repères législatifs en faveur des personnes âgées et des aidants, rôle des collectivités et élus locaux

	<ul style="list-style-type: none"> - les représentations sociales des âges, les évolutions : du senior au grand âge ; notions de gérontologie, approche multidimensionnelle du processus du vieillissement et des risques de fragilité dans l'avancée en âge, dimensions de la fragilité - les pistes et ressources pour améliorer les pratiques d'orientation et de transmission d'information - les échanges avec les participants <p>Porteur de l'action : Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté (PGI)</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : centres médico-sociaux, Département de la Haute-Saône via la CFPPA, élus, GIE IMPA, opérateurs de prévention œuvrant sur le territoire, professionnels de santé</p> <p>Population bénéficiaire : personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants</p> <p>Territoire concerné : PVVS</p>
Résultats attendus	Un repérage plus précoce et une meilleure orientation des personnes âgées et leurs aidants en situation de fragilité ou en risque de fragilité
Calendrier prévisionnel	2023-2024
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 1 100€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <p>Nombre d'élus présents à l'action</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : questionnaire de satisfaction et recueil des besoins complémentaires</p> <p>Responsables du suivi : PVVS, ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie</p> <p>Lien parcours : parcours personnes âgées</p> <p>Autre plan/programme/politique : loi d'adaptation de la société au vieillissement (2015), la feuille de route santé mentale et psychiatrie du 21 janvier 2022</p> <p>Fiche action n°10 du plan d'actions de la CPTS BV : prévention primaire et secondaire, gériatrie et maladies chroniques</p>

Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé

Fiche action n°12

Informier et sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (QAI)

Motivation de l'action, contexte

La santé de la population dépend de la qualité des soins prodigués, mais également des conditions individuelles, socioéconomiques, culturelles et environnementales de chacun. Ce sont des déterminants fondamentaux des inégalités de santé et de l'augmentation, sur le long terme, des pathologies chroniques les plus courantes et les plus coûteuses.

Les politiques publiques de santé doivent accorder une place renouvelée et plus importante à la qualité de notre environnement notamment afin de tenir compte des autres déterminants de santé que le soin.

La création d'environnements favorables à la santé doit ainsi permettre d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé de la population en agissant entre autres sur les facteurs environnementaux et les milieux de vie, dont les habitations.

(Source Orientations PRS 2)

L'homme passe jusqu'à 90% du temps dans des espaces clos ou semi-clos, que cela soit dans les logements, lieux de travail, établissements scolaires, espaces de loisirs, commerces, transports, ... où de nombreux polluants peuvent être présents notamment dans l'air que l'on respire. Ces polluants sont de nature variée : chimique (ex. composés organiques volatils), biologique (ex. moisissures, bactéries, virus) et physique (ex. particules, fibres, radon). Les sources de pollutions peuvent être extérieures mais aussi intérieures et parfois très spécifiques : tabagisme, combustion (encens, bougies, etc.), parfums d'intérieur, matériaux de construction et de décoration, produits d'entretien, chauffage...

Or l'ensemble de ces polluants peut avoir des effets néfastes sur la santé : depuis la simple gêne (odeurs, irritation des yeux et de la peau) jusqu'à l'aggravation ou le développement de pathologies comme les allergies respiratoires.

Et le confinement des bâtiments favorise l'accumulation des polluants à l'intérieur, jusqu'à atteindre possiblement des niveaux dangereux pour la santé.

Selon une étude menée en 2014 par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et l'Anses sur la base de 6 polluants principaux, la pollution de l'air intérieur engendre chaque année en France 20 000 décès prématurés et représente un coût socio-économique de 19 milliards d'euros.

(Source : Projet pour le 4^{ème} Plan National Santé Environnement 2020-2024)

La qualité de l'air intérieur est reconnue comme un enjeu de santé publique.

D'autres éléments composent la qualité de l'air intérieur comme le radon, gaz radioactif naturel reconnu depuis 1987 comme cancérigène pulmonaire par l'OMS. 14 % à 27 % des cancers du poumon seraient attribuables au radon (secteur Franche-Comté – étude CIRE 2005-2006) contre 5 à 12 % au niveau national.

Dans ce cadre, le PVVS a mené deux campagnes de mesures du radon auprès des particuliers entre 2019 et 2021, afin de sensibiliser le grand public à cette thématique. 7% des mesures ont révélé la présence de radon à des valeurs supérieures à 200 Bq/m³, à savoir que la valeur de référence en dessous de laquelle il convient de se situer est de 300 Bq/m³.

Au vu de ces constats et dans la continuité de ces travaux, il s'agit de poursuivre l'action en mettant en place des séances d'information et de sensibilisation à la

	<p>qualité de l'air intérieur pour en améliorer sa qualité, et ce auprès des particuliers, professionnels du privé et du public. Afin d'aller vers les publics sensibles de manière prioritaire, les ERP seront ciblés, notamment ceux ne faisant pas déjà fait l'objet d'une surveillance et qui sont situés dans les communes ayant connu un dépassement en radon identifié lors des deux campagnes de mesure menées entre 2019 et 2021 sur le PVVS. Cette action pourra s'appuyer sur le réseau régional d'acteurs « SE QAI/radon » en cours de constitution et auquel le PVVS participe.</p>
Objectifs de l'action	<p>Informier et sensibiliser à la qualité de l'air intérieur en proposant des interventions et des mesures de dépistage aux professionnels publics et privés et aux particuliers</p>
Description du projet	<p>Résumé : Informier et sensibiliser à la qualité de l'air intérieur en proposant des interventions et des mesures de dépistage du radon, du monoxyde de carbone et autres traceurs de la QAI aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - professionnels publics et privés - particuliers <p>Porteur de l'action : PVVS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ADMR, ATMO BFC, CEPN, CEREMA, CPAM de Haute-Saône, éducation nationale, EPCI, HABITAT 70, IREPS BFC, MSA, Mutualité Française BFC, RAFT-CMEI Ainsi que les partenaires de la démarche pluraliste radon et du réseau SE QAI/Radon</p> <p>Population bénéficiaire : professionnels publics et privés (agents et élus des collectivités, professionnels d'ERP, professionnels intervenants à domicile), particuliers (publics de l'aide à domicile, collectif Habitat 70)</p> <p>Territoire concerné : PVVS</p>
Résultats attendus	<p>Une meilleure information des professionnels publics et privés ainsi que des particuliers à la qualité de l'air intérieur</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2023-2024</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 4 465€ Dont 4 925€ de reliquat (FIR 2022). Estimation du nombre total de séances de sensibilisation : de 3 à 6 séances selon les besoins identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 sensibilisation QAI : 660€ - 1 formation sur les perturbateurs endocriniens : 1 380€ - 1 accompagnement/diagnostic « perturbateurs endocriniens » : 2 425€ <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : PVVS, à définir</p>

<p>Indicateurs</p>	<p>Description & valeur initiale : Nombre de sessions de sensibilisation Nombre de personnes/structures sensibilisées Nombre de personnes/structures ayant modifié leur comportement (questionnaire à 6 mois après sensibilisation)</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : PVVS Responsable du suivi : PVVS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques : PRS 2 : faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé - dont les déterminants de santé de nature environnementale</p> <p>Autre plan/programme/politique : PRSE 3 : Axe 2 Habitats et environnement intérieur – dont : <u>Action 14 :</u> Mettre en place une plateforme transfrontalière (arc jurassien) sur la qualité de l'air intérieur et le radon <u>Action 15 :</u> Mettre en place un observatoire régional QAI-Radon, en s'appuyant sur la plateforme transfrontalière JURAD-BAT de l'arc jurassien <u>Action 16 :</u> Sensibiliser et former les professionnels et les acteurs de l'habitat à la qualité sanitaire des espaces de vie dans le cadre d'une approche globale <u>Action 18 :</u> Sensibiliser les entreprises sur un modèle pédagogique original : Ateliers AIRBAT® <u>Action 19 :</u> Intégrer la gestion du radon dans le cadre des OPAH ou des PIG de l'ANAH</p> <p>PNSE 4 : améliorer la QAI des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment et intégrer une information sur les conditions d'aération et de ventilation dans les diagnostics de performance énergétique</p> <p>Observatoire régional QAI-radon, plateforme Jurad-Bat, plan national d'action radon 4 - fiche n°5, PCAET du PVVS</p>

Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé

Fiche action n°13

Sensibiliser à la lutte contre les maladies vectorielles à tiques et à moustiques

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Du fait des changements climatiques et de la globalisation des échanges notamment, les maladies vectorielles (paludisme, dengue, Zika, chikungunya...) réapparaissent de plus en plus, y compris sous des latitudes jusqu'ici épargnées, et sont un sujet de préoccupation de plus en plus important pour les collectivités publiques.</p> <p>Le moustique tigre (aedes albopictus) est présent aux alentours de Mâcon, avec une extension géographique probable et susceptible de transmettre des arboviroses (dengue, chikungunya et Zika). Alors que la maladie de Lyme, ou « borréliose de Lyme », transmise par des morsures de tiques, est actuellement en pleine croissance dans l'est de la France, notamment en Franche-Comté. Santé Publique France estime à 33 200 le nombre de personnes touchées par la maladie en France en 2015.</p> <p>Bien que les causes du développement de cette maladie restent encore mal connues, la croissance des activités au contact de la « nature » et le développement des maisons individuelles avec jardin dans un contexte de périurbanisation, constituent une source de risque accru.</p> <p>Or en l'absence de traitement, la maladie de Lyme peut conduire à des lésions neurologiques graves et irréversibles.</p> <p>En cohérence avec les dispositions du plan national de lutte contre la maladie de Lyme élaboré en 2016, des mesures simples de prévention peuvent permettre de concilier les activités de pleine nature et la prévention de l'infection. Une bonne connaissance de la maladie et de son principal vecteur, la tique, permet également de s'en prémunir efficacement et de limiter les risques.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Sensibiliser à la lutte contre les maladies vectorielles transmises par les tiques et les moustiques</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>1/ Sensibiliser les 7-10 ans via des interventions à la lutte contre les maladies vectorielles dans écoles primaires</p> <p>2/ Sensibiliser les élèves du lycée agricole de Vesoul</p> <p>3/ Sensibiliser les clubs sportifs en proposant des interventions en visioconférence à toutes les associations du territoire. Nombre de participants illimité</p> <p>4/ Informer le grand public en organisant une conférence sur les maladies vectorielles à moustiques et à tiques, dans le cadre d'une journée santé-environnement avec une partie prévention et une partie médicale</p> <p>5/ Création d'un outil pédagogique mobilisant l'intelligence collective, en partenariat avec l'IREPS BFC</p> <p>6/ Participer aux manifestations locales, types forum des associations sportives, ...</p> <p>Porteur de l'action : association LYM'PACT</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : associations sportives, CAF, établissements scolaires, IREPS BFC, mairies, MSA, mutuelles, professionnels de santé et chercheurs, office intercommunal du sport</p> <p>Population bénéficiaire : grand public</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	Une meilleure information du grand public sur la prévention des maladies vectorielles à tiques et à moustiques
Calendrier prévisionnel	2023-2024
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global des projets : CPOM LYM'PACT</p> <p>Pour la conférence grand public :</p> <p>Taux d'intervention ARS : 90%</p> <p>Cofinancements : MSA : 10%</p> <p>Dont 1 050€ de reliquat (FIR 2021) et 200€ de participation de la MSA</p>
Indicateurs	<p>Descriptions & valeurs initiales :</p> <p>1/ Nombre d'intervention réalisées/nombre d'écoles primaires sensibilisées : / 41 Nombre de classes touchées : / 272 Nombre d'enfants sensibilisés : / 3 692</p> <p>2/ Nombre de lycée agricole sensibilisé : / 1 Nombre d'élèves sensibilisés : / 350</p> <p>3/ Nombre d'interventions réalisées : / 3 Nombres de clubs sportifs et taux de présence : / à définir</p> <p>4/ Nombre de personnes présentes à la conférence : / 150 Questionnaire qualitatif à l'issue de la conférence</p> <p>5/ Nombre de réunions pour la création de l'outil : / 5 Nombre de partenaires mobilisés : / 3</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Sources : LYM'PACT, PVVS Responsable du suivi : PVVS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>PRS 2 : 3 – Les orientations régionales / 3.1 Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé, dont les déterminants de santé de nature environnementale</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <p>PRSE 3 : Axe 4 Objectif 11 Lutter contre les maladies vectorielles</p> <p><u>Action 39</u> : Prévenir la maladie de Lyme au sein des établissements scolaires : Former et informer les enfants à la reconnaître et à l'éviter</p> <p><u>Action 40</u> : Sensibiliser et former les collectivités à une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles</p> <p>PNSE 4 : <u>Action 11</u> : prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des</p>

	<p>méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement - prévenir les maladies vectorielles transmises par les moustiques</p> <p>Plan de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques, 2016</p>
--	---

Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé

Fiche action n°14

Informer sur les risques liés à l'ambrosie et sensibiliser à la lutte contre l'ambrosie

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>L'ambrosie est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques saisonnières. L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques chez les personnes sensibles : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation. 15 à 20 % de la population française est allergique aux pollens.</p> <p>Le pic de pollinisation intervient à la fin du mois d'août voire en septembre. Le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition. L'ambrosie ne se disperse que par ses semences et chaque plante produit en moyenne plusieurs milliers de graines viables de 10 à 30 ans. Elle s'installe sur les terres meubles et dénudées et sa dissémination est liée principalement aux activités humaines.</p> <p>La Bourgogne-Franche-Comté n'est pas épargnée avec un front de colonisation important sur un axe allant de la vallée de la Loire à la Saône-et-Loire jusqu'au Jura.</p> <p>Très envahissante, l'ambrosie est en pleine progression dans notre région. En 2021, la Haute-Saône compte 102 localisations d'ambrosie connues, soit +36% par rapport à 2020, qui concernent principalement les surfaces agricoles et les accotements routiers. La Haute-Saône est située sur un front de colonisation pour lequel il est encore possible d'agir.</p> <p>Un arrêté préfectoral fixe les enjeux de prévention et de lutte contre l'ambrosie en Haute-Saône qui a permis notamment d'animer un réseau de référents communaux et intercommunaux.</p> <p>Dans la région Bourgogne Franche-Comté, l'animation du plan de prévention et de lutte contre l'ambrosie est confiée à la FREDON. La surveillance des localisations d'ambrosies est une mission du conservatoire botanique national de Franche-Comté. Ces données validées sont intégrées depuis 2017 à la plateforme de signalement ambrosie : www.signalement-ambrosie.fr.</p> <p>Le Pays Vesoul – Val de Saône (PVVS) a souhaité s'impliquer dans la lutte contre l'ambrosie et a également inscrit la fiche action 1.10 « <i>Informer sur les risques liés à l'ambrosie</i> » dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>L'objectif est d'informer le grand public (dont élus et scolaires) sur les risques liés à l'ambrosie en les formant sur l'identification de la plante, son signalement et sur les actions de lutte pour contrer son invasion.</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>1/ Communiquer via des publications dans la presse locale (Est Républicain, Presse de Vesoul, Haute-Saône agricole) pour donner au grand public les informations essentielles sur l'ambrosie, à savoir reconnaître la plante et la signaler, à détruire avant floraison et les inviter à participer à une conférence en salle suivi d'une visite de terrain. La diffusion se fait aussi par courriel et sur les différents sites internet et réseaux sociaux qu'il est possible de mobiliser.</p>

<p>Description du projet</p>	<p>2/ Sur une demi-journée, un temps en salle type conférence/présentation animé par la FREDON BFC en 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comment la plante se développe et son cycle de vie ? - comment la reconnaître et quel est son impact sur la santé humaine ? - comment lutter contre son développement ? - comment devenir référent communal ou intercommunal ? <p>Suite à cette présentation en salle, un temps « pratique » sur le terrain est proposé à proximité dans une zone où la plante a été identifiée. Il s'agit de présenter l'ambrosie en situation réelle et de montrer comment la signaler ou si possible la détruire avec la méthode adéquate selon son stade d'évolution.</p> <p>Un travail préalable de confirmation sur le terrain est à réaliser entre la FREDON BFC, le PVVS et les communes concernées. La présence avérée de la plante conditionnera le lieu de la conférence dans une commune située sur le territoire du PVVS. Un moment convivial de type buffet peut conclure l'animation.</p> <p>Porteur de l'action : FREDON</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : DDT 70, EPCI/collectivités, FREDON BFC</p> <p>Population bénéficiaire : Grand public, agriculteurs, élus, associations des activités de plein air, réseau des référents ambrosie, techniciens des collectivités, acteurs du BTP et des services de l'Etat</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Une meilleure information du grand public à la lutte contre l'ambrosie par sa reconnaissance et une augmentation des signalements sur la plateforme nationale dédiée (PSA)</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>2023-2024</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 4 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication presse : 3 000 € - Logistique, intervenant et frais divers : 1 000 € <p>Cofinancements : PVVS</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description & valeur initiale : Nombre de publications : / 2 Nombre de conférence : / 1 Nombre de personnes présentes à la conférence/visite de terrain : / 25 Nombre de collectivités participantes : / 1 EPCI ou 1 commune (accueil conférence) Nombre de collectivités ayant engagé des actions suites aux formations</p> <p>Nombre de signalements : / 6</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : PVVS Responsable du suivi : PVVS</p>

<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : 1 – Les défis régionaux à relever / 1.5 Le défi de l’environnement</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <p>PRSE 3 : Qualité de l’air extérieur et santé - Axe 3 / 9 actions dont l’objet est de maîtriser les risques sanitaires liés à l’exposition polliniques, évaluer et maîtriser les risques sanitaires liés à l’exposition aux polluants de l’air extérieur, dont :</p> <p><u>Action 25</u> : Inclure dans la gestion des espaces verts la notion de potentiel allergisants des plantes</p> <p><u>Action 26</u> : Pérenniser le réseau des mesures des pollens</p> <p><u>Action 28</u> : Coordonner la défense collective contre l’ambroisie à feuille d’armoise</p> <p><u>Action 29</u> : Coordonner la lutte contre l’ambroisie en milieu agricole</p> <p><u>Action 30</u> : Evaluer l’impact sanitaire lié à la présence de pollens d’ambroisie en Bourgogne Franche-Comté</p> <p>PNSE 4 : Axe 2 Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l’ensemble du territoire</p> <p><u>Action 11</u> : Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l’environnement</p> <p>Plan de prévention et de lutte régional et national, PCAET du PVVS</p>
--	---

Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire

Fiche action n°15

Promouvoir le territoire et ses dynamiques auprès des étudiants en santé de Besançon en organisant l'Educ'tour

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>La question de la démographie médicale est prégnante sur le Pays Vesoul-Val de Saône avec une densité en médecins généralistes et certains spécialistes inférieure à la moyenne régionale : 89,3 médecins généralistes pour 100 000 habitants contre 92,7 à l'échelle de la région et 38,4 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants contre 42,9 à l'échelle de la BFC.</p> <p>La répartition des professionnels de santé de proximité sur le Pays de Vesoul – Val de Saône apparaît plutôt contrastée créant des inégalités territoriales renforcées par l'éloignement géographique vis-à-vis des grands pôles urbains et du caractère rural de certains territoires.</p> <p>L'attractivité du territoire constitue dorénavant un enjeu majeur pour le PVVS et l'installation des professionnels de santé. La promotion du milieu rural auprès des (futurs) professionnels de santé, via l'organisation d'événements tel que l'Educ'tour, est donc un levier mobilisable pour favoriser l'amélioration de la démographie médicale. (PRS2 – SRS)</p> <p>Initié par l'ASEPT FC/B-MSA, le Pays Vesoul-Val de Saône accueille l'Educ'tour sur son territoire depuis 2019.</p> <p>L'Educ'tour est une journée qui s'intègre à un séminaire interprofessionnel « Apprendre à travailler ensemble », organisé annuellement par l'association francophone pour le développement de l'éducation thérapeutique (AFDET), auquel participent des étudiants en santé de l'université de Besançon issus de différentes filières : médecins, infirmiers, assistants sociaux, orthophonistes, psychologues, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes. Pour la grande majorité des filières, la participation au séminaire est basée sur le volontariat.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Améliorer l'attractivité des territoires ruraux pour les futurs professionnels de santé en leur présentant le territoire, les partenariats et les dynamiques existantes</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>L'action a pour but de faire évoluer l'image du milieu rural et éloigné de Besançon, en confrontant les représentations des étudiants aux richesses de ces territoires et ainsi favoriser l'installation de futurs professionnels de santé.</p> <p>Cette journée d'Educ'tour correspond à l'avant-dernière journée du séminaire interprofessionnel. Il s'agit d'accueillir les étudiants sur le territoire afin de leur permettre, sur la matinée, d'aller à la rencontre des acteurs locaux : professionnels de santé, du médico-social, partenaires, élus, afin d'échanger sur les dynamiques et leur vision du territoire.</p> <p>L'après-midi est consacré aux travaux d'élaboration d'un projet de santé « fictif », nourri par les échanges de la matinée. Il est présenté dès le lendemain au <i>Comité des Sages</i>, un jury composé de professionnels de santé, de partenaires institutionnels, ou encore d'élus.</p> <p>Porteurs de l'action : ASEPT FC/B, PVVS</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : acteurs locaux, EPCI, Pays des Vosges Saônoises, professionnels du secteur de la santé</p> <p>Population bénéficiaire : étudiants en santé de l'Université de Franche-Comté</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	<p>Un renforcement de l'attractivité du territoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une amélioration de l'image du territoire et de la connaissance de ses dynamiques - une meilleure identification des partenaires et acteurs locaux par les étudiants en santé - la participation de nouveaux étudiants chaque année - la mobilisation des acteurs du territoire
Calendrier prévisionnel	<p>17 janvier : édition 2022 de l'Educ'tour Dès novembre 2022 : préparation de l'Educ'tour 2023 16 janvier 2023 : édition 2023 de l'Educ'tour 17 janvier 2023 : Comité des Sages – présentation des projets des étudiants</p> <p>L'Educ'tour est reconduit chaque année, les dates sont à définir.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 5 500€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 64% - 3 500€ Dont 3 500€ de reliquat (FIR 2021)</p> <p>Cofinancements : ASEPT FC/B : 34% - 2 000€ Financement complémentaire à définir avec la CPTS BV à partir de 2024</p>
Indicateurs	<p>Description & valeur initiale :</p> <p>Evaluation qualitative via le questionnaire remis aux participants : / cf. bilan 2022 Nombre d'étudiants participants : / 96 Nombre de professionnels et partenaires mobilisés par profil : / 9 partenaires présents aux comités des sages, dont 1 professionnel de santé et 1 étudiante en santé</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : ASEPT FC/B, PVVS Responsables du suivi : PVVS, ARS BFC</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : organiser une offre de proximité, coordonnée, centrée autour de l'utilisateur et garantir l'égal accès pour tous, renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue, développer la e-santé</p> <p>Lien parcours : parcours accès aux soins primaires urgents</p> <p>Autre plan/programme/politique : fiche action n°13 du plan d'actions de la CPTS BV : mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'attractivité du territoire</p>

Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire

Fiche action n°16

Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé pour améliorer les parcours de soins

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Des besoins en connaissances des métiers et des dispositifs de santé ont été identifiés par les acteurs locaux à l'occasion des travaux d'élaboration du précédent CLS. En effet, l'état des lieux élaboré lors des groupes de travail a montré que les acteurs locaux ne se connaissent pas suffisamment et qu'ils souhaitent développer des liens en vue d'optimiser les recommandations adressées aux patients. Le but de l'interconnaissance est de faire tomber les barrières entre professions, revoir les représentations sur les métiers, s'informer sur les missions de chacun et découvrir les ressources de notre territoire.</p> <p>Depuis 2017, quatre rencontres ont été mises en place afin de renforcer la dynamique de travail et les liens entre les professionnels du territoire : « travaillons ensemble : professionnels, associations et usagers, améliorons le parcours de santé ! », « renforcer le travail collaboratif autour de la personne âgée », et plus récemment en 2022 : « renforcer le travail collaboratif dans le cadre des problématiques addictives » et le « diabète de type 2 ». Cette dernière était animée par la CPTS du bassin vésulien et organisée en partenariat avec le Pays.</p> <p>Aux vues des évaluations positives de ces premières rencontres et des demandes exprimées, il est proposé de reconduire ces actions dans le nouveau CLS.</p> <p>A noter que depuis sa création, la CPTS BV et le Pays s'attachent à coordonner leurs actions afin que celles-ci soient complémentaires. Aussi, les thématiques proposées dans cette fiche action seront portées par le CLS mais pourront être organisées en partenariat avec la CPTS BV.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé afin d'améliorer le parcours de soin</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Afin d'améliorer le parcours de soins des patients du territoire, les rencontres doivent permettre aux acteurs de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'échanger sur leurs pratiques - de mieux se connaître - de renforcer les liens et le travail collaboratif - de repérer les outils et dispositifs existants - de faire émerger et pérenniser des projets individuels et collectifs facilitant les parcours de soins pour les patients et les soignants <p>Il s'agit de mettre en place et d'animer des rencontres interprofessionnelles réunissant les acteurs locaux afin d'échanger autour de leurs pratiques et de la prise en charge des usagers.</p> <p>Selon les demandes, différentes thématiques et publics pourront être abordés : addictions, public en situation de handicap, personnes âgées ; et divers dispositifs portés par les acteurs locaux (par exemple : ADMR, Eliad,...) présentés.</p> <p>La fréquence proposée est de deux réunions par an mais pourra évoluer en fonction des besoins.</p>

	<p>Ces actions seront complémentaires avec celles de la CPTS BV (fiche action n°14) qui s'adressent plus spécifiquement aux professionnels de santé de l'association et traiteront elles, de la création d'un espace de ressources sur le site internet de la CPTS (dispositifs, fiches métiers, répertoire, aide-mémoire,...) et de l'organisation d'une soirée interprofessionnelle sur les idées reçues (présentation des métiers).</p> <p>Porteur de l'action : PVVS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Addictions France, ADMR, CPTS BV, ELIAD, GAFC, Handy'Up, réseau de coordination (DAC), MDPH, PGI, professionnels de santé</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs/professionnels de la santé, du médico-social, du social, représentants des usagers</p> <p>Territoire concerné : PVVS</p>
Résultats attendus	Une meilleure interconnaissance et coordination entre professionnels et un renforcement de la dynamique collaborative des acteurs du secteur de la santé
Calendrier prévisionnel	2023-2027
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 5 000€ 500€/rencontre, soit 1 000€/an pour 2 rencontres et 5 000€ pour 10 rencontres Dont 860€ de reliquat (FIR 2021)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100% Financement complémentaire à définir avec la CPTS BV</p>
Indicateurs	<p>Description Nombre de rencontres organisées Nombre de participants par type de profil Nombre de dispositifs et/ou structures présentés Retour qualitatif via questionnaire</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : PVVS Responsable du suivi : PVVS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Lien parcours : parcours addictions, personnes en situation de handicap, personnes âgées</p> <p>Autre plan/programme/politique : fiches action n°10 et 14 du plan d'actions de la CPTS BV : prévention primaire et secondaire, gériatrie et maladies chroniques ; connaissance des métiers, des structures et des dispositifs</p>

Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire	
Fiche action n°17	
Améliorer l'accès aux soins de spécialités des personnes en situation de handicap	
Motivation de l'action, contexte	<p>L'accès aux soins des personnes en situation de handicap est souvent difficile. Le manque d'information sur l'offre et les dispositifs existants, le déroulé de la consultation peuvent constituer un frein.</p> <p>Le dispositif "Handiconsult" s'adresse aux enfants et aux adultes handicapés en échec de soins, en milieu ordinaire, qu'ils résident en institution ou à domicile. Il concerne tous types de handicap : moteur, visuel, auditif, psychique, intellectuel. Il vise à faciliter l'accès aux soins courants et à la prévention. La finalité du dispositif est de permettre l'accès à plusieurs spécialités médicales identifiées comme prioritaires. Ce dispositif constitue une réponse à la problématique d'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Il repose sur une équipe de coordination composée de soignants.</p>
Objectifs de l'action	Améliorer l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap
Description du projet	<p>Résumé : L'objectif de cette action est d'améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap par le déploiement du dispositif Handiconsult sur le territoire. Le projet sera à construire en lien avec le GH 70, la CPTS et les MSP du PVVS. La première étape sera de déterminer les besoins prioritaires afin de construire un cadre de consultations adaptées qui y réponde.</p> <p>Les représentants des usagers seront associés dès les premières phases de déploiement du projet.</p> <p>Porteur de l'action : GH 70</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CPAM, CPTS BV, ESMS, FEMASCO, IME Noidans-lès-Vesoul, MDPH, Pôle d'appui Ressources handicap, professionnels de santé, UGECAM, UNAFAM</p> <p>Population bénéficiaire : personnes en situation de handicap</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	Un meilleur accès aux soins des personnes en situation de handicap sur le territoire
Calendrier prévisionnel	<p>2023-2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunions des partenaires pour recenser les besoins et définir un plan d'actions - information et mobilisation des professionnels de santé - accompagnement du déploiement des dispositifs - évaluation annuelle du déploiement et de la montée en charge
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : à définir

<p>Indicateurs</p>	<p>Description : Nombre de consultation réalisées dans le cadre de Handiconsult et spécialités concernées</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : GH 70</p> <p>Responsables du suivi : PVVS, ARS BFC</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits : assurer un accompagnement individuel, adapté et coordonné de la personne en situation de handicap et renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap</p> <p>Lien parcours : parcours handicap</p> <p>Autre plan/programme/politique : démarche nationale « Réponse Accompagnée pour tous », Communauté 360 de la MDPH Fiche action n°1 du plan d'actions de la CPTS BV : facilitation de l'accès à un médecin traitant et amélioration de l'accès au soin</p>

Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire

Fiche action n°18

Améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>L'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap constitue un véritable enjeu. L'absence ou le manque de services, que ce soit d'aides mais aussi de transports et de loisirs adaptés... sont des facteurs favorisant l'isolement des personnes et les risques associés. Pour les personnes souffrant d'un handicap physique, mental ou psychique, inné ou acquis, les soins liés au handicap sont généralement assurés, mais les soins courants en milieu ordinaire restent difficiles. Sur le territoire du PVVS, les partenaires associés à l'élaboration du CLS ont fait remonter des besoins relatifs à l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap et un manque d'informations sur les dispositifs existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'association Handident-FC s'est déployée sur le département en 2018. Son objectif est de constituer un réseau de chirurgiens-dentistes formés à la prise en soins de patients en situation de handicap vers qui orienter les patients en difficulté. - Son déploiement en Haute-Saône s'est appuyé sur le centre hospitalier de Vesoul pour l'aspect recours aux soins. Un second fauteuil dentaire a été financé en 2019 pour permettre la prise en charge adaptée des personnes en situation de handicap. La direction du GH 70 souhaitait engager une réflexion globale sur la question de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap au sein du centre hospitalier début 2020. La crise sanitaire Covid a stoppé cette initiative. - L'association organise également des dépistages bucco-dentaires dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS). Cette démarche permet d'orienter les patients vers le réseau lorsque c'est nécessaire et de former les accompagnants des patients.
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé : L'objectif de cette action est d'améliorer l'accès à des soins dentaires des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur l'association Handident-FC, le GH 70 et le conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes pour permettre une meilleure information et mobilisation des professionnels de santé du territoire. En parallèle, il est indispensable d'informer les professionnels sur les bonnes pratiques en matière de prise en charge des personnes en situation de handicap. Il est également important d'associer les représentants des usagers dès les premières phases de déploiement de ces projets.</p> <p>Porteur de l'action : GH 70</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : association Handident-FC, conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes, CPAM (MISAS), CPTS BV, ESMS, FEMASCO, IREPS BFC, MDPH (communauté 360), Plateforme d'appui ressources handicap, professionnels de santé, UGECAM, UNAFAM</p> <p>Population bénéficiaire : personnes en situation de handicap</p>

Description du projet	Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône
Résultats attendus	Un meilleur accès aux soins des personnes en situation de handicap sur le territoire
Calendrier prévisionnel	2023-2027 : <ul style="list-style-type: none"> - réunions des partenaires pour recenser les besoins et définir un plan d'actions - information et mobilisation des professionnels de santé - accompagnement du déploiement des dispositifs - évaluation annuelle du déploiement et de la montée en charge
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : à définir
Indicateurs	Description : Nombre de consultations réalisées dans le cadre de Handident-FC Fréquence de mesure : annuelle Source : GH 70, association Handidents Responsable du suivi : PVVS, ARS BFC
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits : assurer un accompagnement individuel, adapté et coordonné de la personne en situation de handicap et renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap Lien parcours : parcours handicap Autre plan/programme/politique : démarche nationale « Réponse Accompagnée pour tous », Communauté 360 de la MDPH Fiche action n°1 du plan d'actions de la CPTS BV : facilitation de l'accès à un médecin traitant et amélioration de l'accès au soin

Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé

Fiche action n°19

Coordonner, animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le contrat local de santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques sur le territoire. La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Mettre en œuvre le contrat local de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonner, animer et suivre les actions du CLS - initier et accompagner le développement de projets nouveaux - communiquer sur le CLS
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet « pilotage et animation du CLS » <p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> o identifier, mobiliser et animer le réseau d'acteurs locaux afin de mettre en œuvre le CLS, en lien avec le chargé de missions développement territorial en santé (CM DTS) o co-rédiger le CLS avec le CM DTS et mettre en œuvre les actions portées par le PVVS o s'assurer de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi o restituer l'état d'avancement du CLS au COPIL et à l'assemblée plénière du CLS o préparer, participer et co-animer avec le CM DTS les instances et groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> - Volet « accès aux soins primaires et installation des professionnels de santé » <p>Le chargé de mission a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en lien avec la CPTS BV, et en particulier lors de leur installation. Il a pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o contribuer, avec le CM DTS, à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation, et accompagner les professionnels dans leur installation familiale en lien avec le Département et la Région o accompagner le développement de l'offre d'accueil à destination des stagiaires : hébergements, terrains de stages (dont promotion des formations à la maîtrise de stage pour les professionnels de santé) o relayer auprès de l'ARS les initiatives d'exercice coordonné des professionnels de santé ou des élus o aider à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et suivre sa réalisation, sur la partie projets d'investissement immobilier o travailler en lien sur les projets CLS et les projets de la CPTS BV <p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail du chargé de mission CLS.</p> <p>Porteur de l'action : PVVS</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : signataires et acteurs du CLS</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	2023-2027
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 30 000€ max / an pour un ETP. Poste à 0,6 ETP actuellement puis 1 ETP à partir du 1^{er} juin 2023.</p> <p>Taux d'intervention ARS : maximum 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP dans la limite d'un plafond de 30 000 €. Un territoire ne peut consacrer moins de 0,5 ETP à une animation santé.</p> <p>Cofinancements : Région Bourgogne-Franche-Comté, PVVS</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Implication des acteurs locaux : <ol style="list-style-type: none"> a. nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions b. type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions) 2. Taux de participation aux instances : <ol style="list-style-type: none"> a. groupe de travail b. copil c. assemblée plénière 3. Taux de réalisation des actions portées du CLS 4. Nombre de communications sur les actions du CLS et le CLS 5. Variété des supports de communication sur les actions du CLS et le CLS 6. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ol style="list-style-type: none"> a. projet d'installation b. projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé c. projet d'action nouvelle pour le CLS <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : PVVS Responsable du suivi : PVVS, ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité</p> <p>Autre plan/programme/politique : fiche action n°13 du plan d'actions de la CPTS BV : mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'attractivité du territoire</p>

Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer

Fiche action n°20 Evaluer le contrat local de santé

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>L'évaluation vise à estimer la valeur des modalités et/ou résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions - constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques - analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation - produire des préconisations stratégiques et opérationnelles <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.</p> <p>L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS, afin d'en préciser les modalités (financement...).</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS - rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS - mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...) - s'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Sur le plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. La réalisation d'une évaluation finale est privilégiée. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions et les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre, les effets et les impacts.</p> <p>La réalisation d'une évaluation externe est proposée, impliquant le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.</p> <p>Porteur de l'action : un cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : Pays Vesoul-Val de Saône</p>
Résultats attendus	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
Calendrier prévisionnel	Dans les 6 derniers mois du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : entre 10 000€ et 15 000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : maximum 50%</p> <p>Cofinancements : à rechercher</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation du suivi annuel du CLS - lancement du marché public - suivi de la réalisation de l'évaluation <p>Fréquence de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 fois / an réalisation du suivi des actions du CLS - 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation <p>Source : PVVS, ARS</p> <p>Responsable du suivi : PVVS, ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité.

Annexe 4 : Le glossaire

ADMR : aide à domicile en milieu rural
AFDET : association francophone pour le développement de l'éducation thérapeutique
AHSEA : association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adulte
ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APF France handicap : association des paralysés de France
APA : activité physique adaptée
APL : accessibilité potentielle localisée
ARS : agence régionale de santé
ASEPT Franche-Comté / Bourgogne : association de santé d'éducation et de prévention sur les territoires
BTP : bâtiment et travaux publics
CAF : caisse d'allocations familiales
CDH : commission départementale des handicapés
CDOS : comité départemental olympique et sportif
CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CEPN : centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire
CIDFF : centre d'information sur le droit des femmes et des familles
CIJ : centre d'information jeunesse
CMEI : conseiller médical en environnement intérieur
CPIE : centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPOM : contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
CH : centre hospitalier
CLS : contrat local de santé
CM DTS : chargé de mission développement territorial en santé
Copil : comité de pilotage
Cotech : comité technique
CPAM : caisse primaire d'assurance maladie
CPS : compétences psychosociales
CRCDC : centre régional de coordination des dépistages des cancers
CPTS : communauté professionnelle territoriale de santé
CPTS BV : communauté professionnelle territoriale de santé du bassin vésulien
CTS : conseil territorial en santé
DAC : dispositif d'appui à la coordination
DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale
DD : délégation départementale de l'ARS
DDETSPP : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DDT : direction départementale des territoires
ELIAD : ensemble pour le lien, l'innovation et l'accompagnement à domicile
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
ERP : établissement recevant du public
ESMS : établissements et services médico-sociaux
FéMaSCO : fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné en Bourgogne Franche-Comté
FIR : fond d'intervention régional
FNPEIS : fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires
FOL : fédération des œuvres laïques
FREDON : fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles
GAFC : groupement addictions Franche-Comté

GH : groupe hospitalier
GIE IMPA : Groupement d'Intérêt Economique « Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Agées »
HPST : hôpital patients santé territoires (Loi)
HPV : human papillomavirus / papillomavirus humain
ICAPS : intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité
IMC : indice de masse corporelle
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
IME : institut médico-éducatif
IREPS : instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
IRFC : institut régional fédératif du cancer de Franche-Comté
ISS : inégalités sociales de santé
LAEP : lieu d'accueil enfant parent
LMSS : loi de modernisation du système de santé
MDA : maison de l'adolescence
MFR : maison familiale rurale
MGEN : mutuelle générale de l'éducation nationale
MILO : mission locale
MISAS : mission accompagnement santé
MRTC : mission retrouve ton cap
MSA : mutuelle sociale agricole
MSP : maisons de santé pluriprofessionnelles
OMS : organisation mondiale de la santé
OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat
OQAI : observatoire de la qualité de l'air intérieur
PASS : permanence d'accès aux soins de santé
PAT : projet alimentaire territorial
PCAET : plan climat air énergie territorial
PHARE : programme de lutte contre le harcèlement à l'école
PJJ : protection judiciaire de la jeunesse
PMI : protection maternelle et infantile
PNA : programme national pour l'alimentation
PNNS : programme national nutrition santé
PGI : pôle de gérontologie et d'innovation
PRS : projet régional de santé
PRSE : projet régional santé environnement
PSA : plateforme de signalement ambroisie
PSFP : programme de soutien aux familles et à la parentalité
PSH : personne en situation de handicap
PSSM : premiers secours en santé mentale
PTA : plateforme territoriale d'appui
PTSM : projet territorial de santé mentale
PVVS : Pays Vesoul-Val de Saône
QAI : qualité de l'air intérieur
RAFT : réseau d'allergologie de Franche-Comté
RéPPOP : réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique
RRAPPS : réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé
RSS : réseau sport santé

SCORAN : stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique

SE : santé environnement

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SVT : sciences de la vie et de la terre

UDAF : union départementale des associations familiales

UDAPEI : union départementale d'associations de parents et amis de personnes handicapées mentales

UNAFAM : union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques